

démocratie

Mensuel publié par le MOC-CIEP pour promouvoir la réflexion critique et les débats de société

Juillet/août 2020 | N° 7/8

SOCIÉTÉ



Les communs : entre débat théorique et pratiques

Depuis plusieurs années, le concept des communs a émergé comme alternative à l'extension sans fin des domaines de la propriété privée. Bien(s) commun(s), biens publics, communs... Le concept est polysémique. Mais par-delà cette diversité, le commun comme principe politique d'action s'érige au travers d'initiatives portées par des collectifs et des mouvements sociaux et écologiques comme une alternative révolutionnaire au capitalisme. Explication.

Valeria LUCERA

PAGE 5

CULTURE Égalité

La place des femmes dans les jeux vidéo :
inégalités de genre et sexisme
Marine DART et Géraldine WUYCKENS

PAGE 2

SOCIÉTÉ Crise sanitaire

Solidarité et commun mondial de la santé :
la voie à suivre
Christian LAVAL

PAGE 10

SOCIAL Témoignage

Nettoyeuse en maison de repos, un métier
peu (re)connu
Carol WATHLET

PAGE 13

CULTURE Résistances

Quand la musique sonne même en temps de crise
Élodie JIMÉNEZ ALBA

PAGE 15

INTERNATIONAL Politique

Maroc... un pays qui peine à trouver le chemin
Et-taoufik FATHI

PAGE 17

INTERVIEW De Nadia NSAYI

Décoloniser les esprits
Propos recueillis par Stéphanie BAUDOT

PAGE 20

CULTURE ET DÉTENTE Bouger cet été

Bruxelles : Exposition « Vos toilettes propres, nos propres papiers ! »
Charleroi : Parcours street art « Asphalte »
Namur : Expositions « Genre et Archéologie »
Anvers : Zomer in Antwerpen

PAGE 23

Égalité

La place des femmes dans les jeux vidéo : inégalités de genre et sexisme

> Marine DART (*) et Géraldine WUYCKENS (**)

La période de confinement a permis à une frange de la population d'accorder plus de temps à certaines occupations, comme les jeux vidéo et le visionnage de *streams*¹ sur des plateformes telles que Twitch. Souvent symbole d'évasion, le jeu vidéo est un média de plus en plus popularisé s'adressant aux personnes de tout genre et de tout âge. Des inégalités de genre subsistent toutefois tant au niveau de la production que du contenu même des jeux, ce qui amène à questionner la place des femmes dans le monde du jeu vidéo.

Dans son documentaire *Qui sont les joueurs de jeux vidéo ?*², Thomas Versaveau, créateur de la chaîne YouTube « Game Spectrum », se penche sur la masculinité toxique dont souffre le milieu du jeu vidéo. Celle-ci transparaît d'abord dans le contenu des jeux, où les récits, axés sur la violence et la compétition, racontent généralement l'histoire d'un protagoniste masculin qui doit gagner en puissance afin de résoudre un conflit. Ces récits laissent peu de place aux personnages féminins, qui sont alors souvent relégués au second plan, voire sont inexistantes, et dépendent des décisions prises par leurs homologues masculins.

Ce manque de représentation de la gent féminine trouve sa source dès les débuts de l'histoire du jeu vidéo quand les premiers personnages féminins firent leur apparition. Considérée comme la première protagoniste féminine, Ms Pac-Man, créée en 1982, n'est autre qu'une version féminisée du personnage Pac-Man affublé de maquillage et de chaussures à talons. La Princesse Peach, issue de la franchise Mario de Nintendo, représente quant à elle l'archétype de la « demoiselle en détresse » fortement répandu dans les premiers jeux vidéo. Nous pouvons également citer Chun-Li, premier personnage féminin du jeu *Street Fighter II*, bien plus réputé pour ses larges cuisses que ses talents en kung-fu.

Il faudra attendre les années 2000 pour observer une mise en avant plus importante des femmes dans les histoires des jeux vidéo, que ce soit à travers des rôles principaux ou secondaires, en tant que protagonistes ou antagonistes. Nous pouvons à ce propos souligner les évolutions notoires en termes d'écriture et de représentation du personnage Lara Croft, issu de la série *Tomb Raider* (1996-2018), notam-

ment depuis le *reboot*³ de la série, sorti en 2013 qui présente une héroïne plus jeune, plus fragile et plus « humaine » que les représentations précédentes.



Évolution du personnage de Lara Croft à travers les années.
Source : <http://www.gamesgrabr.com/blog/2016/01/07/the-evolution-of-lara-croft/>

Le chemin est néanmoins encore long avant d'arriver à la parité. Une étude de Dmitri Williams (2009)⁴ sur les jeux vidéo les plus vendus fait émerger un taux de 89,55 % de protagonistes masculins, contre 10,45 % de protagonistes féminins (voir graphique p. 3). La répartition est assez similaire au niveau des personnages secondaires, même si l'on remarque un nombre de personnages féminins un peu plus élevé dans cette catégorie. Bien que cette étude date de 2009, ces chiffres restent assez révélateurs des inégalités de représentation de genre dans le monde du gaming.

La sexualisation des corps féminins mise en question

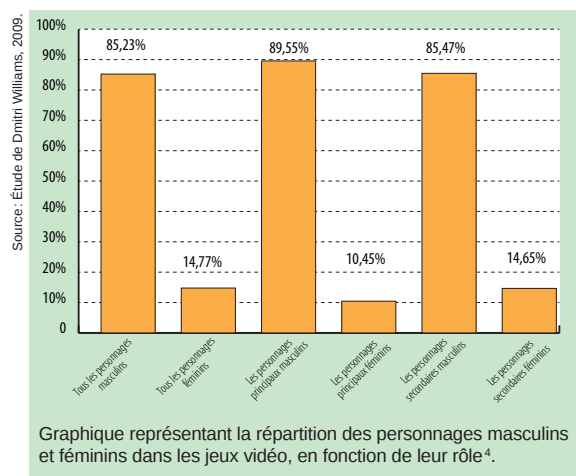
Si le nombre de personnages féminins se multiplie petit à petit, leur corps continue à faire l'objet d'une sexualisation assez marquée. Pour reprendre l'exemple de Lara Croft, l'héroïne fut au départ victime d'une erreur de codage qui fit augmenter les proportions de sa poitrine à 150 %. Cette erreur plut à l'équipe de développement et finit par devenir la

1. Le stream, ou streaming, de jeux vidéo renvoie à la diffusion de parties de jeux vidéo en temps réel.

2. Game Spectrum (2020), « Qui sont les joueurs de jeux vidéo ? », consulté en ligne le 30/06/2020 https://www.youtube.com/watch?time_continue=379&v=sUvKvoK9I8&feature=emb_logo

3. Dans le sens narratif, un reboot est un anglicisme qui désigne une nouvelle version d'un film, d'une série ou d'un jeu vidéo.

4. D. WILLIAMS, N. MARTINS, M. CONSALVO, et. al., « The virtual census: Representations of gender, race and age in video games », *New Media & Society*, 2009, vol. 11, n° 5, pp. 815-843.



norme pendant plusieurs années. Les jeux de combat comme *Mortal Kombat* (1992-2019) ou *Street Fighter* (1987-2017) sont probablement les plus représentatifs de cette hypersexualisation : non seulement les tenues sont totalement absurdes par rapport aux actions des personnages, mais en plus elles véhiculent des idées préconçues quant à l'idéal du corps féminin.

D'après une étude belge réalisée auprès de 122 joueuses en mai 2020⁵, près de la moitié (58) estime que les personnages féminins ont généralement une image dégradante, et 46 d'entre elles ont une opinion relativement neutre sur le sujet. En outre, 49 des répondantes estiment ne pas réussir à s'identifier aux représentations féminines dans les jeux vidéo actuels. Lorsqu'il est demandé aux joueuses de donner leur opinion sur la situation du marché vidéoludique, la majeure partie des répondantes critique le manque de protagonistes féminins et leur sursexualisation qu'ils soient principaux ou secondaires. Ces résultats mettent en avant une des problématiques majeures du marché vidéoludique, à savoir le manque de cohérence entre, d'une part, le design de certaines héroïnes et, d'autre part, leur rôle et leurs actions au sein de l'histoire du jeu.

Une étude publiée en 2016⁶ examinant les représentations des personnages féminins dans 571 jeux

vidéo du début des années 1980 à 2014 révèle toutefois que ceux-ci sont devenus moins sexualisés au cours de ces dernières années. La sexualisation des personnages féminins a atteint un sommet dans les années 1990 lorsque les graphismes en trois dimensions sont devenus la norme, mais nous pouvons observer une tendance à la baisse les années suivantes (bien que certains pics apparaissent encore dans les années 2010).

Des jeux créés par des hommes pour des hommes ?

Certains et certaines pourraient se demander en quoi la sous-représentation et la sursexualisation des personnages féminins sont problématiques pour l'industrie vidéoludique. Le fait est que, contrairement aux idées reçues, les femmes occupent une place non négligeable dans ce marché : elles représentent presque la moitié des consommateur·rices.

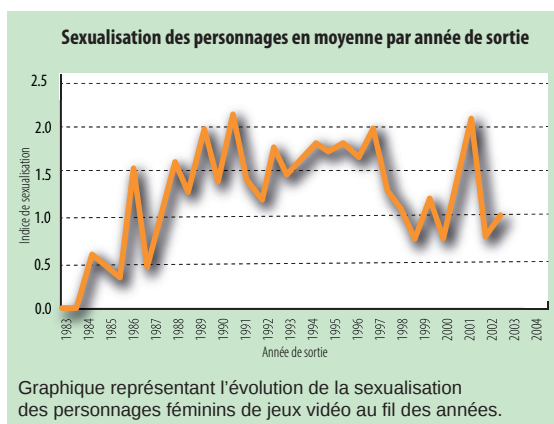
D'après l'étude du marché français du jeu vidéo de 2019 publiée par le Syndicat des Éditeurs de Logiciels de Loisirs (S.E.L.L.) en février 2020, 52 % des joueurs dits « réguliers » (soit jouant au moins une fois par semaine) sont des hommes, et 48 % sont des femmes, avec un âge moyen de 42 ans pour les hommes et 39 ans pour les femmes. Notons tout de même que cette moyenne d'âge concerne un échantillon de personnes allant de 10 à 55 ans et plus. Une étude du Pew Research Center portant sur la population de joueur·euses aux États-Unis, publiée en 2015, présente des résultats assez similaires : 50 % des hommes américains jouent aux jeux vidéo, contre 48 % de femmes américaines.

Malgré cette présence importante du public féminin, le marché du jeu vidéo semble communiquer encore majoritairement, à l'heure actuelle, à un public masculin. Si les inégalités de genre sont présentes dans les contenus mêmes des jeux vidéo, le constat est sans grande surprise le même au niveau de la production des jeux vidéo. Il est difficile de trouver des données concrètes en Belgique, mais le Baromètre annuel du Jeu vidéo en France, publié par le Syndicat national du Jeu vidéo (SNJV), indique que les studios de développement comptaient en 2019 14 % de femmes et 2 % de non-binaires. Les femmes semblent également être plus présentes dans les métiers concernant l'image, l'édition et le support des jeux vidéo plutôt que dans le développement technique, la programmation ou le design.

Ces données ne représentent que la situation en France, mais révèlent cependant un véritable manque de mixité dans l'industrie vidéoludique. Ce manque de mixité dans la production peut expliquer, en partie, les différents problèmes de cohérence et

5. M. DART, *La représentation des personnages féminins de jeux vidéo contemporains*, 2020, Mémoire de fin d'étude, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve (Belgique).

6. T. LYNCH, J. E. TOMPKINS, I. I. VAN DRIEL, et. al, « Sexy, strong and secondary : A content analysis of female characters in video games across 31 years », *Journal of Communication*, 2016, vol. 66, n°4, pp. 564-584.



d'identification que les joueuses peuvent ressentir vis-à-vis des représentations féminines dans le jeu vidéo. Comme l'affirmait Jehanne Rousseau, fondatrice du studio Spiders, et à l'initiative de la Bourse du jeu vidéo : « Plus de diversité dans les formations amènerait forcément à plus de créativité dans les jeux, avec des points de vue différents. »⁷ Bien que des évolutions se ressentent, l'industrie vidéoludique reste aujourd'hui encore majoritairement masculine.

Harcèlement et exclusion dans le jeu vidéo

Bien que les joueuses représentent presque la moitié des consommateur·rices, elles restent inlassablement la cible de préjugés, d'injures, d'exclusion et de harcèlement. Ce phénomène peut notamment être illustré dans un premier temps par le mouvement antiféministe créé sous le hashtag #GamerGate en 2014. La controverse du Gamergate renvoie à une campagne de harcèlement ciblant plusieurs femmes de l'industrie vidéoludique et met en avant l'existence d'un sexisme important dans le milieu. En 2016, une étude américaine⁸ a également montré l'ampleur de la pression subie par les joueuses dans les jeux de tir à la première personne : 75 % des répondantes ont témoigné être harcelées pendant leurs parties en ligne. Ce phénomène est d'ailleurs de plus en plus dénoncé sur les réseaux sociaux, notamment de la part des streameuses, qui partagent le sexisme et le harcèlement qu'elles peuvent subir au quotidien.

Tout récemment, depuis juin 2020, de nombreuses femmes (principalement aux États-Unis) osent prendre la parole et dénoncent les formes de racisme, sexisme et harcèlement sexuel qu'elles ont pu subir dans l'industrie du jeu vidéo et du streaming. Face à cette prise de parole, une liste des différents témoignages a été mise en place, et est régulièrement mise à jour. Cette liste compte aujourd'hui 266 témoignages⁹. Les principaux accusés sont des youtubeurs et des streameurs (ou des hommes travaillant dans le milieu), ayant généralement des communautés importantes et une forte popularité dans le monde du gaming. Face à ces différentes allégations, la plateforme Twitch a réagi en assurant la mise en place de sanctions appropriées via l'amélioration des outils de la plateforme.

Vers une plus grande diversification

Le monde vidéoludique est encore loin d'être inclusif, mais des progrès notoires peuvent être constatés.

En termes de représentations, les studios de développement proposent de plus en plus de protagonistes féminins forts, non stéréotypés et non sexualisés. C'est notamment le cas d'Aloy, pour ne citer qu'elle, issue du jeu Horizon Zero Dawn sorti en 2017, développé par le studio néerlandais Guerrilla Games et publié par Sony Interactive Entertainment. Ce jeu fut un véritable succès critique et commercial, au point que le personnage d'Aloy est désormais une icône de PlayStation, partageant la vedette avec d'autres protagonistes masculins phares tels que Kratos de la série God of War (2005-2018) ou Nathan Drake de la série Uncharted (2007-2017). Le studio a d'ores et déjà prévu une suite : Horizon Forbidden West, fortement attendu par les fans et déjà considéré comme le « jeu vitrine »¹⁰ de la future console de Sony, la PlayStation 5.



Capture d'écran du jeu Horizon Zero Dawn, sorti en 2017 sur Playstation 4.

Outre les représentations, plusieurs acteurs et actrices mettent en place des initiatives pour promouvoir la mixité dans le jeu vidéo et ouvrir cette industrie culturelle à tou·tes. Nous pouvons notamment citer l'association professionnelle Women in Games (présente en France et dans différents pays du monde), qui œuvre pour la mixité dans l'industrie du jeu vidéo. Comme elle l'explique sur son site internet, elle mène des actions à travers quatre axes principaux : améliorer la visibilité des femmes et non-binaires de l'industrie, communiquer auprès des jeunes filles sur les métiers du jeu vidéo, faciliter le réseautage, et sensibiliser les acteurs du secteur à l'intérêt de la mixité.

Comme tout média, le jeu vidéo participe à la construction de nos représentations sociales et véhicule un nombre important de stéréotypes. Si les représentations ont tendance à évoluer lentement dans le domaine du jeu vidéo, le changement de mentalité peut être aussi apporté par la sensibilisation du jeune public, car ce sont bien eux·elles les acteur·rices qui impacteront l'industrie vidéoludique de demain. #

(*) Diplômée d'un master 120 en Communication à l'UCLouvain
(**) Doctorante en Information et Communication à l'UCLouvain

7. S. COLLA, « Plus de diversité aboutirait à plus de créativité dans les jeux », *We Demain*, 2020, consulté le 29/06/2020 https://www.wedemain.fr/Metiers-du-jeu-video-Plus-de-diversite-aboutirait-a-plus-de-creativite-dans-les-jeux_a4729.html

8. A. MCDANIEL, « Women in Gamins : A study of female players experiences in online FPS games », *Honor Theses*, 2016.

9. Liste des accusations : https://medium.com/@survivors_streaming_industry/survivor-stories-of-harassment-assault-with-the-gaming-and-live-streaming-industry-11cb2fab96f0

10. Par jeu vitrine, nous entendons ici que le jeu sera un argument majeur pour montrer les capacités techniques de la prochaine console de Sony. Le fait que cet opus soit disponible exclusivement sur Playstation est également un argument de vente conséquent.



© Shutterstock



Les communs : entre débat théorique et pratiques

> Valeria LUCERA (*)

Depuis plusieurs années, le concept des communs a émergé comme une alternative à l'extension sans fin des domaines de la propriété privée : eau, semence, cellules... Il fait d'abord écho aux commons qui désignaient au Moyen Âge en Angleterre, les terres de pâture, les forêts, les rivières, etc. appartenant à un Seigneur ou à un ordre religieux mais faisant l'objet d'un usage collectif. Aujourd'hui, le terme commun est utilisé dans divers contextes renvoyant à des conceptions parfois proches, parfois radicalement opposées. Bien(s) commun(s), biens publics, communs... Une clarification s'impose. Et par-delà cette diversité, le commun comme principe politique d'action s'érige au travers d'initiatives portées par des collectifs et des mouvements sociaux et écologiques comme une alternative révolutionnaire au capitalisme. Explication.

À l'analyse de la littérature scientifique qui accompagne le mouvement autour des communs, on se retrouve face à une série de termes—bien(s) commun(s), biens publics, communs—qui sont d'apparence similaires, mais qui présentent une valeur différente selon leur domaine de transposition.

Dans ce dossier, nous aborderons d'abord brièvement la généalogie de ces termes à partir des sphères juridique et économique. Ensuite, nous analyserons les fondements théoriques du commun à partir des références académiques incontournables dans le débat sur les communs. Enfin, nous examinerons

leur dimension politique aujourd'hui. Nous mettrons notamment en lumière le municipalisme, dont certains exemples se situent dans le mouvement pour les communs. Nous finirons en approfondissant le cas de l'eau, bien commun, à Naples. Toutefois, il est important de souligner que la définition des communs est un chantier en cours ; nombreux-ses sont les auteurs et autrices qui s'y sont intéressés-es, grande est la diversité des expériences qui les représentent.

Les fondements du commun

Les auteurs français Pierre Dardot et Christian Laval dans leur ouvrage *Com-*

mun. Essai sur une révolution au XXI^e siècle proposent une « Archéologie du commun » pour définir les différents usages du commun dans l'histoire, mais aussi pour démontrer que le commun n'est pas une notion figée dans une théorie économique, juridique ou sociologique précise. Dans le chapitre introductif, le terme commun apparaît dans différents contextes. Ce terme, utilisé au singulier, a d'abord une origine théologique qui le définit en tant que norme supérieure, un principe d'action des institutions étatiques et religieuses. Au niveau philosophique, le commun est associé au principe de « co-appartenance », à savoir tout ce qui est à la base

des communautés. Le terme prend dans un deuxième temps une valeur péjorative en étant associé au «vulgaire», au peuple, et est ensuite, dévalorisé par rapport à la notion d'universel.

La définition déterminante qui nous ramène à nos jours a une origine juridique qui utilise le terme de biens (au pluriel) communs comme prolongement d'un discours économique. Le commun est souvent associé au public en opposition au privé et au propre. Dans la doctrine romaine, le terme public recouvre une double signification : il n'est pas simplement conçu comme la chose publique, mais il désigne aussi ce qui appartient à l'État, à ses institutions et à ses fonctions. Selon cette logique, on peut distinguer les «choses publiques» et les «choses communes» : les premières sont reconnues par un acte de droit public ; les deuxièmes sont régies par le principe d'inappropriabilité par nature (les rivières, la mer, l'air, etc.). Cette doctrine constitue un «enclos pré-juridique¹», les choses communes étant inappropriables, car elles ne sont tout simplement pas intégrées dans la sphère juridique. De plus, selon les auteurs, cette vision naturaliste pourrait entraîner une réification du commun, selon laquelle ce dernier s'identifierait à

certaines caractéristiques propres aux biens.

En effet, si nous examinons les tentatives de définition dans les législations nationales ou internationales, nous verrons qu'elles possèdent aussi certaines propriétés liées surtout à leur vulnérabilité et à leur importance. La théorie économique classique relève deux caractéristiques de définition des biens : la rivalité et l'exclusivité. Un bien public répond à un critère de non-rivalité et de non-exclusion : cela signifie que la consommation de ce bien par un-e usager-ère n'entraîne aucune réduction de la consommation pour

biens dont tout le monde profite (la santé publique, l'éclairage, la sécurité, la paix).

Nous retrouvons également une catégorie de biens «mixtes», comme les «biens communs», à la fois rivaux et non exclusifs, dont l'exploitation individuelle risque de conduire à leur diminution voire à leur épuisement. On pense notamment aux pâturages, aux zones de pêche, aux systèmes d'irrigation. Ce sont des biens dont il est difficile d'interdire l'usage.

La notion juridique actuelle de bien public est rattachée à sa définition économique. Cette définition est reprise et transposée aussi à l'échelle inter-

« Le débat autour des communs s'impose dès 2009. Elinor Ostrom rompt une série de présupposés liés à la dichotomie public/privé. »

d'autres usager-ères et également qu'il est impossible d'exclure quiconque de la consommation de celui-ci. Ces biens sont considérés par les économistes comme un exemple type de la «défaillance du marché» : à cause de l'effet *free-rider*, les acteurs privés n'ont pas d'intérêt à accaparer ces biens. L'État est le seul à avoir la force légitime pour obliger les citoyen-nés à payer pour ces

nationale. La notion de «biens publics mondiaux» apparaît en 1999 dans un ouvrage² du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et elle est ensuite adoptée par les principales instances internationales. Cette approche s'oppose à celle des «biens communs mondiaux» des mouvements écologistes qui réclament un changement de paradigme idéologique dans la

Dans la vision juridique romaine des communs, la mer et le rivage font partie des choses communes. Ce sont les qualités intrinsèques des biens qui les feraient appartenir au commun.



gestion de ces biens et veulent repenser les rapports à la nature et à notre planète.

De la tragédie des communs au commun comme principe politique

Plusieurs pistes de recherche ont été poursuivies à partir d'un article sorti en 1968, qui a attiré l'attention du monde académique et institutionnel, «The tragedy of commons» du biologiste Garrett Hardin. Cet article évoquait les conséquences néfastes de l'exploitation sans limites des acteurs à la recherche du profit individuel sur les ressources naturelles communes en libre accès. Selon le biologiste, cette exploitation doit nécessairement être empêchée via la privatisation. La dichotomie entre cette solution et la solution étatique est à la base de l'économie politique contemporaine. C'est à partir des années 80 que la voie de la privatisation, dans une nouvelle logique capitaliste, celle du néolibéralisme, devient la tendance majeure.

C'est surtout à partir de 2009 que le débat autour des communs s'impose. Elinor Ostrom, politologue et économiste américaine, rompt toute une série de pré-supposés liés à la dichotomie public/privé avec son ouvrage *La gouvernance des biens communs*. Sa réflexion est nourrie des données sociologiques, historiques et anthropologiques et se base sur l'étude empirique de nombreuses communautés autogérées. Elle collecte plusieurs récits qui contredisent la théorie qui amènerait à la «tragédie des communs» d'Hardin. Dans son observation, il y a différentes formes de gestion des communs qui apparaissent comme économiquement efficaces dont notamment des mécanismes variés de règles coutumières et d'autogestion collective. L'autrice arrive à isoler une série d'éléments qui reviennent constamment: chaque membre reçoit des informations fiables; les interactions sociales se passent de façon régulière; il est facile d'identifier les limites des ressources naturelles communes et leur changement dans le temps; les individus participent aux instances; les règles, les sanctions et les résolutions des conflits sont définies par la collectivité. Cette ap-



Dans le service public, c'est l'État qui a le monopole de la gestion. Dans le commun, toute décision est prise démocratiquement par la collectivité.

proche polycentrique, qui encourage la diversité d'autogestion des communs, constitue aussi une critique de l'économie politique classique tout en définissant une nouvelle économie politique institutionnelle qui lui permettra d'obtenir le prix Nobel d'économie.

Si cette analyse a le mérite inestimable de soumettre à débat, pour la première fois, la gestion collective des ressources naturelles et de la connaissance, elle présente certaines limites. Une première réside dans un manque de considération du contexte social et politique, de la difficulté de reproduire les conditions de ce cadre dans un monde globalisé. En deuxième lieu, pour Laval et Dardot, Ostrom propose bien sûr un modèle valide, mais il ne recouvre que des biens spécifiques sans remettre en cause la rationalité du marché, de l'État et des individus mêmes³. Elle reste en outre enfermée dans sa théorie de la diversité institutionnelle sans développer une extension du principe du «commun» qui puisse devenir une alternative généralisable. In fine, cette analyse prévoit une démocratie participative, qui n'est sans doute pas naturellement acquise, mais à construire entre tous les acteurs, une véritable construction sociale qui devrait nécessairement être

accompagnée par un changement de paradigme politique.

Revenons maintenant aux auteurs Pierre Dardot et Christian Laval. Ces derniers sont animés par la volonté de proposer un cadre politique et stratégique qui puisse réunir et appuyer les alternatives au néolibéralisme, constituer un horizon des possibles. Pour ce faire, ils nous proposent un projet politique, régi par le principe du «commun». Dans l'analyse des alternatives possibles, ils illustrent d'une part l'échec du communisme (dans son modèle bureaucratique des réponses aux besoins) suite à la chute du mur de Berlin qui, en Occident, marque la fin d'une époque. D'autre part, ils critiquent l'échec de l'État et de la démocratie représentative face aux crises modernes, aux grands capitaux et groupes financiers. Le transfert massif des biens de l'État vers le secteur privé, opéré et accéléré à partir des années 90, est illustratif de cette dernière thèse. Presque rien n'y échappe: les chemins de fer, les transports, les entreprises clés pour l'économie, la production et la redistribution des services essentiels tels que l'eau, l'électricité, le gaz, la cession des grandes parties de la régie foncière de l'État aux grands groupes privés pour la création de logements de luxe tout en diminuant drastiquement la création de logements sociaux. Mais aussi la privatisation des mécanismes de la sphère sociale collective comme la santé, l'enseignement, les assurances et les sys-

tèmes complémentaires des pensions. Ce transfert a renforcé et creusé les inégalités, mais il a aussi bouleversé les organisations de gauche, les corps intermédiaires et les classes ouvrières dans leur rôle de médiation.

Face au constat de cette forme aveugle d'appropriation, Dardot et Laval reprennent une expression conçue par le juriste James Boyle, celle de «second mouvement d'enclosures des communs⁴», qui pointait notamment les domaines de la biodiversité et de la production intellectuelle et scientifique. Dans leur ouvrage, ils mettent en perspective historique la question de l'expropriation. Si Marx avait vu dans le mouvement des enclosures et dans le colonialisme la condition majeure de naissance du capitalisme et de l'abandon du système féodal, Rosa Luxembourg, elle, s'est penchée sur la caractéristique continue du pillage comme condition essentielle d'expansion du système capitalisme. David Harvey, en revanche, parle d'une

90, les années des «ajustements structurels» dans les pays du Sud et de privatisation au Nord que de nouveaux mouvements sociaux et écologistes naissent et se renforcent. Aux portes des années 2000, ce sont les mouvements altermondialistes qui occupent l'espace public et font entendre leurs voix, suivis, plus récemment, par les différents mouvements de défense des biens publics. Dardot et Laval théorisent le principe du commun pour mettre ensemble ces différentes expériences et pratiques de lutte. Ce principe, qui émerge d'une conflictualité sociale et politique, a une portée à la fois défensive et offensive : c'est une résistance à la logique de la propriété et de la marchandisation, mais c'est surtout l'idée de diffuser par l'extérieur les pratiques et les institutions de l'autogouvernement. Dans ce sens, l'approche des auteurs approfondit et dépasse les travaux d'Ostrom, car ils ne prennent pas en considération les caractéristiques intrinsèques des biens, mais la dimension

mocratique pour un usage collectif et pour une transformation politique radicale. Les auteurs remettent en cause non seulement l'économie des biens privés, mais aussi celle des biens publics, qui lui est complémentaire.

Nous avons choisi de prendre en exemple la question de la remunicipalisation, comme exemple emblématique pour une critique de la gestion privée et publique.

Le municipalisme comme nouvelle institution du « commun »

Nous avons vu comme l'analyse de Dardot et Laval vient appuyer et donner un cadre stratégique à toute une série de pratiques, de luttes et de nouvelles formes d'expérimentations préexistantes et contemporaines à la théorie des communs.

Certaines expériences se revendiquent explicitement de ce courant ; d'autres sont inscrites dans cette théorie via les caractéristiques qui la définissent : une communauté d'individus, une ressource (tangibile ou intangible) et une institution qui établit des pratiques et des règles d'accès, d'usage et de partage. Aujourd'hui, les champs d'application sont nombreux et diversifiés : les luttes pour les ressources naturelles (surtout dans les pays du Sud), les pratiques urbaines de réappropriation des villes (qu'elles soient de protestation ou relatives aux communs urbains comme le logement, les transports, les lieux culturels) ou encore les expériences pour l'accès et le partage des biens dits «de la connaissance» dans ses domaines plus diversifiés : les logiciels informatiques, les publications, l'information, les brevets.

Parmi ces formes de résistance et d'autres praxis politiques, un des exemples les plus intéressants est la remunicipalisation de certaines ressources ou services essentiels, confisqués à la sphère de la gestion publique par les politiques de marchandisation, de privatisation et de spéculation.

Certaines villes en Europe⁵, ont inversé la tendance de succomber aux



© Comitato Acqua Sarova

À Naples, le referendum d'initiative populaire pour l'eau «bene comune», contre les capitaux privés dans la gestion des services hydriques, remporte une victoire éclatante en 2011.

«accumulation par dépossession», forme permanente d'accroissement de valeur qui se réalise via un ensemble de moyens politiques et économiques des classes dominantes.

Ce pillage à l'échelle mondiale constitue le point de départ de l'analyse du commun. C'est à partir des années

de l'institution des communs. Le principe du «commun» est donc l'agir collectif, l'autogouvernement qui peut être généralisé à toutes les formes d'activités. Le commun, promu plutôt comme substantif, désigne la co-activité humaine qui rend les choses communes. Il implique un lien de réciprocité dans l'activité dé-

contraintes budgétaires des politiques d'austérité menées avec plus de vigueur encore à partir de la crise financière de 2008. Soutenues par des mouvements citoyens forts, elles ont décidé de créer des alternatives, notamment celles d'une nouvelle forme de municipalisation. L'Espagne notamment a été un chantier d'élaboration politique radicale, où les

vigilance assure la participation de travailleur-euses élu-es, de citoyen-nés-usager-ères tiré-es au sort et d'associations de défense de l'environnement. Dresser un bilan de cette expérience n'est pas simple. Il y a des éléments qui permettent de donner une image positive. Les bilans financiers de l'entreprise sont positifs, ce qui a permis d'inves-

rentes. L'idée portée par Laval et Dardot, d'encerclement du capitalisme, dans différentes formes, pratiques et niveaux, semble aujourd'hui être prépondérante au vu des multiples mouvements sociaux qui essaient un peu partout dans le monde. Un élément qui fait consensus et qui est central dans les expériences les plus avancées des communs est la question d'une constitutionnalisation de ces biens dans les ordres législatifs. Cette élaboration théorique doit toutefois s'accompagner – et c'est déjà le cas partout dans le monde – d'une défense militante, au même titre que les biens publics et privés¹¹. D'ailleurs, certains auteurs n'oublient pas de nous rappeler que la défense des biens publics est en ce sens tout à fait complémentaire et nécessaire pour endiguer les politiques de privatisation, d'autant plus au vu des réalités que la crise sociale et sanitaire actuelle ont fait ressortir. #

(*) Chargée de mission pour Risome

« Le pouvoir local reste très fragile face aux lois et aux règles nationales et européennes. »

mouvements sociaux ont donné naissance à de véritables « candidatures citoyennes » qui ont permis un modèle⁶ de coopération public-citoyen dans la gestion publique. En Italie dans la ville de Naples, le municipalisme a été animé par deux éléments principaux : d'un côté les débats qui ont abouti à la proposition de loi pour l'introduction de la catégorie juridique des biens communs de la Commission Rodotà⁷ et de l'autre côté, la présence d'un mouvement citoyen déterminé à prendre part à la gouvernance de la ville.

La remunicipalisation de l'eau à Naples

En juin 2011, le référendum d'initiative populaire⁸ pour l'eau « bene comune », qui visait l'abolition de capitaux privés dans la gestion des services hydriques, remporte une victoire éclatante⁹. Toutefois, le référendum devient au cours des années lettre morte : sans une volonté communale et une participation citoyenne, la gestion de l'eau reste dans les mains des grands groupes privés partout en Italie.

Dès son entrée en fonction, le bourgmestre de Naples, Luigi de Magistris, décide de nommer un nouvel échevin pour « les biens communs, l'eau publique et la démocratie participative » et de reconvertir la société privée de gestion de l'eau en société publique, un passage presque innovant dans la juridiction du droit des entreprises. En 2013, ABC Napoli (Eau Bien commun Naples) voit le jour comme « entreprise spéciale ». La création d'un comité de

tir dans les infrastructures ainsi que de permettre des tarifs sociaux ; la qualité de l'eau est parmi les meilleures en Italie ; aucune coupure n'a été constatée depuis sa création et, enfin, la participation active des citoyen-nés aux instances a renforcé une renaissance plus globale de la ville liée à d'autres expériences d'autogouvernement des communs¹⁰. On peut néanmoins citer les principales limites de cette expérience, qui sont également les limites majeures du municipalisme. Le pouvoir local reste très fragile face aux lois et aux règles nationales et européennes. ABC Naples par exemple n'a pas eu l'opportunité d'élargir et de contrôler la totalité du circuit de l'eau au-delà de la ville. En outre, les alliances politiques et les nouvelles élections pourraient mettre en danger les projets en cours, ce qui demande des institutions dans lesquelles la voix citoyenne soit aussi importante que la voix des gouvernants. Enfin, ces expériences demandent des investissements trop importants pour être pris en charge au niveau communal et elles défient les grandes multinationales et les politiques néolibérales, ce qui demande de nouer des alliances fortes à plusieurs échelles y compris au niveau international.

Conclusion

Nous avons vu à quel point la question des communs traverse les débats institutionnels ou extra-institutionnels, mais nous avons également analysé la diversité des approches dont découlent des propositions politiques de portées diffé-

1. P. DARDOT, Ch. LAVAL, *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, La Découverte, 2013, p. 35.

2. « Les biens publics mondiaux : coopération internationale pour le 21^e siècle ». Pour plus d'infos S. COGOLATI, « Biens publics mondiaux et biens communs mondiaux », *Etopia*, 2015.

3. DARDOT et LAVAL, p. 156.

4. Les *Incllosures Act* transforment le système agraire de l'Angleterre du XVI^e siècle, basé sur le droit d'usage sur les *commons* (les landes, les pâtures), en système privé régi par des enclos qui privent les paysans et les paysannes de surfaces pour l'élevage et qui mettent en cause la survie même d'une classe entière. Le mouvement des enclosures devient un épisode historique marquant, il détermine des bouleversements sociaux et économiques si importants que certains auteurs le considèrent comme un des moments fondateurs du capitalisme. Un mouvement qui d'ailleurs, donnera une certaine influence aussi aux mouvements de lutte pour les communs contemporains.

5. « Villes contre les multinationales », *Passerelle*, 2020, n°20.

6. *Ibidem*, p. 185.

7. Loi d'initiative populaire soutenue par le juriste et parlementaire Stefano Rodotà qui visait à introduire la notion des « biens communs, sociaux et souverains » dans l'ordre législatif. Ces travaux ont été par la suite repris par la Constituante des biens communs (CBC) de manière extra-institutionnelle afin de concevoir des instruments issus de pratiques d'autogouvernement des lieux culturels occupés.

8. Référendum abrogatif porté par le Forum italien des mouvements pour l'eau. Il soumet deux questions : l'abrogation des normes qui prévoient l'octroi des services publics à des entités privées via des appels à offre et l'annulation de la norme selon laquelle dans les tarifs est incluse la rémunération du capital investi par l'administrateur.

9. 57 % des Italien-nés se rendent dans les urnes : 95 %, environ 27 millions, votent contre la privatisation de l'eau.

10. Comme la gestion collective des espaces culturels ou encore l'expérience de gestion des déchets.

11. U. MATTEI, « Rendre inaliénables les biens communs », *Le Monde diplomatique*, décembre 2011.

Crise sanitaire

Solidarité et commun mondial de la santé : la voie à suivre

> Christian LAVAL (*)

La pandémie du COVID-19 nous rappelle les traits les plus fondamentaux de la condition humaine : la solidarité existant entre les humains par-delà les frontières, mais aussi la solidarité entre les humains et tous les autres vivants, comme la solidarité entre les vivants et leurs milieux. Ce brutal rappel, que les nationalismes obtus et les logiques concurrentielles s'empressent déjà d'étouffer, nous invite à repenser à ce que devrait être une véritable institution politique du monde, ce que nous appellerons ici le commun mondial de l'humanité.

Ce que la pandémie nous apprend vaut aussi pour d'autres grands problèmes qui se posent de façon dramatique à l'humanité, à commencer par le réchauffement climatique et le cortège de catastrophes annoncées auxquelles nous ne sommes pas plus préparés que nous ne l'étions pour faire face au virus mondial aujourd'hui. Nos institutions économiques et politiques ne nous arment absolument pas pour affronter ce qui nous attend. Aussi n'y a-t-il rien de plus urgent que de repenser politiquement les conditions nécessaires à la survie de l'humanité sur Terre.

La solidarité humaine démontrée par le virus

Pour qui voudrait une preuve des solidarités qui attachent les humains entre eux, et les humains aux non humains, le virus en offre une des plus parfaites possibles. L'interpénétration croissante des sociétés, avec les échanges économiques, l'urbanisation planétaire et les facilités de la circulation transfrontalière, ont considérablement accéléré la propagation de l'épidémie et pris de vitesse les États et des organisations de santé mal préparées et surtout démunies de moyens pour y faire face.

Le propre des phénomènes infectieux est qu'ils rendent palpables sur le plan biologique ce que les sociologues et les philosophes de la fin du XIX^e siècle ont appelé la solidarité. Durkheim, dans sa thèse, *De la division du travail social*, publiée en 1893 fait du concept de solidarité celui qui permet de décrire ce qui attache les individus les uns aux autres et de différencier les sociétés selon le type de solidarité qui les caractérise.

Au même moment, la théorie solidariste, dont on a pu dire qu'elle avait été la philosophie de la Troisième République en France, fait de la solidarité « la loi universelle » qui doit inspirer la politique sociale du gouvernement. Léon Bourgeois (1851-1925), le principal auteur de ce courant de pensée écrivait : « Ainsi les hommes sont, entre eux, placés et retenus dans des liens de dépendance réciproque, comme le sont tous les êtres et tous les corps, sur tous les points de l'espace et du temps. La loi de solidarité est universelle. »¹ Et elle touche tous les domaines de la vie, la santé, le travail, la pensée, les sentiments. Contre la lecture que font de Darwin les libéraux, et notamment Spencer, les solidaristes français, s'appuyant entre autres sur les écrits du premier sur la coopération dans l'espèce humaine, font de cette loi de solidarité une loi de cohésion et d'évolution.

Les théoriciens de la santé publique empruntent à leur tour la catégorie de solidarité pour en faire une clé opératoire de toute politique de santé publique. Henri Monod (1843-1911), directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques en France, dans un ouvrage publié en 1904, reprend à son compte l'argument solidariste pour encourager la solidarité financière entre départements riches et départements pauvres, entre villes riches et villes pauvres : « La santé publique est peut-être le domaine où le fait social de notre dépendance mutuelle, de la solidarité humaine, se manifeste avec le plus d'évidence. À chaque instant, chacun de nous, sans qu'il s'en doute, influe sur la santé, sur la vie d'êtres humains qu'il ne connaît pas, qu'il ne connaîtra jamais ; des êtres que nous ne connaissons jamais, ou qui sont depuis longtemps disparus, influent à chaque instant sur notre santé, sur la santé de ceux que nous

1. L. BOURGEOIS, *Solidarité. L'idée de solidarité et ses conséquences sociales* (1896), présentation Marie-Claude Blais, Le Bord de l'Eau, Lormond, 2008, p. 65. Nous devons à Guy Dreux ces précieuses informations sur le solidarisme.

aimons, sur les conditions essentielles de notre bonheur.»² Cette solidarité doit s'étendre au monde entier, car les maladies infectieuses n'ont pas de frontières : « Ce n'est pas même assez de dire que ce souci est un devoir pour le citoyen, car la solidarité sanitaire ne connaît pas de frontières. »³ La lucidité de Monod sur le caractère international de la santé publique est encore frappante aujourd'hui : « Peut-être, au moment où j'écris, quelque faute contre l'hygiène, qui fera un jour des victimes en Europe, s'accomplit-elle sur les bords du Gange ou dans un des ports de l'Inde ; peut-être un autre acte, celui-là dans l'ordre scientifique, qui sauvera des milliers et des millions d'hommes d'un mal aujourd'hui triomphant, s'accomplit-il, au moment où j'écris, dans quelque lointain laboratoire étranger. Toute l'humanité peut souffrir des méfaits hygiéniques ; des conquêtes de l'hygiène, toute l'humanité profite. Le souci de la santé publique, avec l'accomplissement des obligations que sa protection impose, est donc

“ Tout s'est passé comme si chaque État était un îlot voulant traiter la crise sanitaire à sa manière et indépendamment des autres. ”

un devoir pour tout honnête homme. »⁴ On retrouve dans les années 1930 chez le spécialiste des maladies infectieuses, Charles Nicolle [1866-1936], cette même idée de l'interdépendance prouvée par l'infection : « La connaissance des maladies infectieuses enseigne aux hommes qu'ils sont frères et solidaires. Nous sommes frères parce que le même danger nous menace, solidaires parce que la contagion nous vient le plus souvent de nos semblables. » Et parlant de la recherche en médecine il s'exclamait : « Quels résultats féconds quand les efforts des peuples s'unissent ! »⁵

Les réalisations institutionnelles ont accompagné cette prise de conscience des milieux scientifiques. En 1851 s'était tenue à Paris la première réunion internationale de lutte contre la peste et le choléra, cette dernière maladie ayant fait des ravages entre 1830 et 1847. Monod milite dès la fin du XIX^e siècle pour une organisation internationale qui s'occupera non pas de ces seules épidémies « classiques », mais de toutes les maladies. Elle verra le jour à Rome en 1907 sous le nom d'Office international d'hygiène publique. L'internationalisation de la santé publique reçoit un nouvel élan avec la création du comité de santé de la Société des Nations en 1921 et surtout avec l'Organisation mondiale de la

Santé, dont la Constitution est adoptée en 1946 et qui devient opérationnelle en 1948.

Un confinement étatico-national

Au regard de ces propos solidaristes et de cette institutionnalisation de la santé publique mondiale, on peut s'interroger sur la réponse apportée en 2020 par les différents États à la pandémie du COVID-19. Pour le dire brièvement, la réponse économique, politique et scientifique s'est révélée, en bien des points, désastreuse, et d'abord du fait du désarmement engendré par des décennies de politiques d'austérité et de rentabilisation des soins. Mais on ne peut pas ne pas souligner aussi la prévalence quasi absolue de la logique étatico-nationale dans la réponse à la crise sanitaire. Tout s'est passé comme si chaque État était une sorte d'îlot qui voulait traiter à sa manière et indépendamment des autres les problèmes posés par la crise sanitaire mondiale. On a ainsi très vite assisté à la fermeture des frontières, à la définition strictement nationale de la stratégie à suivre, à la mobilisation et à la réquisition des moyens parfois au détriment des autres pays, et même parfois au dénigrement ou à la dénonciation des mesures prises ailleurs.

À cette cacophonie politique générale, qui a témoigné sur le plan sanitaire de la crise générale du « multilatéralisme », s'est ajoutée la plus grande confusion scientifique et administrative, au niveau national comme international. Même dans l'UE, les agences nationales du médicament ont joué chacune leur propre jeu. Les essais cliniques se sont multipliés d'un coup avec l'ouverture soudaine des « robinets financiers », sans coordination des méthodologies, chaque pays, chaque laboratoire, chaque industrie cherchant à prendre de vitesse les autres.

Comment expliquer que les grandes leçons des solidaristes aient été oubliées ? Comment comprendre la tétanie qui a saisi les États, au point que pendant une période trop longue la gravité de la situation a été purement et simplement niée ? Les facteurs sont multiples, mais nous en retiendrons deux, l'un au niveau national, l'autre au niveau mondial.

Le ressort civique, l'intérêt individuel et la coercition de l'État

Face à la pandémie d'un virus hautement contagieux comme le COVID-19, la seule solution selon les épidémiologistes est de couper toutes les chaînes possibles de transmission d'humain à humain. Autrement dit, de faire appel à la responsabilité collective de chacun·e, entendant par là non pas une auto-protection de chacun·e en particulier, mais une protection mutuelle que chacun·e accorde à l'autre dans une

2. H. MONOD, *La santé publique : législation sanitaire de la France*, Librairie Hachette, 1904, p.1.

3. H. MONOD, *La santé publique*, ibid.

4. H. MONOD, *La santé publique*, op. cit., p. 1 - 2.

5. Ch. NICOLLE, *Destin des maladies infectieuses*, PUF (3^e édition), Paris, 1939, p. 21 - 22.

relation de réciprocité. Lorsqu'on parle de «santé publique», on s'avise trop peu souvent du fait que, dans cette expression, «public» est absolument irréductible à «étatique». Car le «public» ici désigné renvoie non à la seule administration étatique, mais à la collectivité tout entière en tant qu'elle est constituée de l'ensemble des citoyen·nes. Or, les gouvernants ont généralement été incapables de saisir que le principal atout dans une lutte contre une maladie aussi contagieuse résidait dans ce qu'on peut appeler le ressort civique ou encore la responsabilité collective. Profondément dévoyée par des décennies de dogmes utilitaristes, de normes néolibérales, de

“ *Le gouvernement n'a pas trouvé les mots pour dire que la solidarité sociale était le premier traitement de l'épidémie.* ”

revendications individualistes, le discours gouvernemental, bien souvent, n'a pas trouvé les mots nécessaires pour dire que la solidarité sociale était le premier traitement de l'épidémie, que le sentiment et la conscience que le sort de tou·tes était dans les mains de chacun·e étaient le seul vaccin pour le moment disponible. À la place, ces gouvernants n'ont eu que des mots parfaitement inadéquats : l'intérêt bien compris de chacun·e ou encore la responsabilité individuelle devant le risque. C'était faire comme si la société était un agglomérat d'atomes isolés, comme si chaque particulier devait se protéger des autres. C'était «pour soi» qu'il fallait se tenir à distance, se masquer, se laver les mains, et non pour protéger la communauté dans son ensemble. Si les gouvernants ont été incapables d'énoncer clairement et d'encourager la co-responsabilité de chacun·e dans le destin collectif c'est sans doute qu'ils ont beaucoup de mal à imaginer d'autres rapports entre les individus que de rivalité, de concurrence, d'affrontement d'intérêts.

« Le monde n'est pas préparé »

Les États ont répondu selon la logique du «chacun pour soi» et l'OMS n'a pas été en mesure de coordonner efficacement les efforts. L'analyse la plus convaincante de cette impuissance a été fournie par l'experte des pandémies, Suerie Moon, codirectrice du Centre de santé globale de l'Institut de hautes études internationales et du développement : «La crise que nous traversons montre la persistance du principe de la souveraineté étatique dans les affaires mondiales. (...)»⁶ On ne peut pourtant pas reprocher à l'OMS de n'avoir pas parfaitement anticipé le risque. Le Global Preparedness Monitoring Board, office lié à l'OMS et

chargé plus spécialement de la riposte aux pandémies, quelques mois avant l'apparition du virus, avait mis en garde le monde : «S'il est vrai de dire que “le passé est un prologue”, alors il existe une menace très réelle de pandémie hautement mortelle due à un agent pathogène respiratoire qui se propage rapidement, tuant 50 à 80 millions de personnes et anéantissant près de 5% de l'économie mondiale. Une pandémie mondiale de cette ampleur serait catastrophique, créant des ravages, de l'instabilité et de l'insécurité à grande échelle. Le monde n'est pas préparé.»⁷

Pour le commun mondial de la santé

Si la conséquence de cette crise devait être le «retour de l'État national» et «la renaissance de la souveraineté de l'État», on aurait affaire à l'un des plus graves contresens de l'histoire. La seule voie possible, est de considérer la santé comme un commun mondial⁸. Que faut-il entendre par là ? Est commun ce qu'une décision collective rend commun. Rendre commun c'est faire qu'une ressource, un service ou un espace soit accessible à une communauté, en fonction de la reconnaissance d'un droit des personnes. Un vaccin est un «bien commun» en fonction du lien qui est politiquement établi entre lui et un droit fondamental à la santé pour tout être humain. Mais cela ne suffit pas à définir un commun mondial, car on devine aussitôt qu'il faut encore créer les conditions institutionnelles pour que cette décision soit prise et soit mise en œuvre. Il faut un autre type d'organisation politique de la santé mondiale que l'OMS. Sa double dépendance aux États et aux fonds privés ne lui donne pas l'autorité et les moyens dont elle devrait bénéficier pour répondre à sa tâche de coopération. Il faut donc imaginer dès maintenant une institution mondiale de la santé dont les délibérations et les décisions constitueront des normes mondiales impératives. Cette institution cosmopolitique, c'est-à-dire non «interétatique», fédérerait toutes les institutions de santé non lucratives nationales, régionales et locales, mobiliserait les chercheur·euses de tous les pays. Elle aurait les mêmes missions d'information, de notification et de coopération que celles officiellement attribuées à l'OMS aujourd'hui, mais, à la différence de cette dernière, elle aurait autorité nationalement et localement pour mobiliser les moyens nécessaires à la satisfaction du droit fondamental à la santé des populations.

La question ouverte par les conséquences de la globalisation est celle de savoir si l'humanité future sera capable de se doter des nouvelles institutions qui lui donneront les moyens de faire face aux risques que le capitalisme prédateur lui aura légués. Le commun mondial de la santé en fait partie. #

(*) Professeur de sociologie à l'université Paris Ouest Nanterre

6. Entretien avec Suerie Moon : « Avec le coronavirus, les États-Unis courent au désastre », *Le Temps*, 12 mars 2020, <https://www.letemps.ch/monde/suerie-moon-coronavirus-etatsunis-courent-desastre>

7. Global Preparedness Monitoring Board, « A World at Risk : Annual Report on Global Preparedness for Health Emergencies », OMS, 2019

8. Sur ce concept, cf. P. DARDOT et Ch. LAVAL, *Commun, Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, La Découverte, 2013, p. 533 et sq.

Témoignage

Nettoyeuse en maison de repos, un métier peu (re)connu

> Carol WATHLET (*)



On en a peu parlé pendant la crise du COVID et pourtant, il-elles ont joué un rôle indispensable dans la gestion de l'épidémie. Les technicien-nés de surface des maisons de repos ont mis les bouchées doubles pendant cette période pour assurer la propreté et la désinfection des locaux limitant ainsi la propagation du virus. Il-elles ont aussi apporté leur soutien aux résident-es, particulièrement affecté-es par le confinement. Carol Wathlet travaille dans une maison de repos et livre pour nous son témoignage à *Démocratie*.

Je suis âgée de 42 ans et suis technicienne de surface en maison de repos. Vers l'âge de 22 ans, j'ai commencé à nettoyer chez des particuliers via le système des titres-services. Cela me permettait d'avoir un horaire flexible pour élever mes enfants. J'adore nettoyer. J'éprouve une satisfaction agréable lorsque je quitte un lieu après l'avoir rendu propre. Mais la solitude du métier m'a poussé, après cinq ans, à chercher un emploi où je pouvais nettoyer tout en ayant des contacts sociaux. J'ai trouvé une place de technicienne de surface en maison de repos où je me suis épanouie grâce au lien créé avec les personnes âgées. Cette maison de repos de type familial comptait 25 résident-es. Mais un jour, elle a fermé et j'ai été reprise par une autre maison de repos où je travaille depuis 2011. Celle-ci compte 140 résident-es, ce qui représente un changement important. Le travail y est nettement plus intensif, mais le lien avec les résident-es reste tout aussi fort. Nous sommes une équipe de quatre techniciennes pour nettoyer au quotidien les chambres, les bureaux, les restaurants, les salles de bain communes, les petits salons, les couloirs, les w.c....

Notre rôle n'est pas que de nettoyer

Ma journée commence à 8 heures. Je sers les petits-déjeuners dans les chambres chaque matin et bien souvent je suis le premier contact des résident-es avec le monde extérieur. Ensuite, je commence le nettoyage des communs pour ne pas arriver trop vite dans les chambres pendant les soins du matin.

Nous occupons une place importante dans le déroulement de leur journée. Notre présence, nos visages, sont comme des repères dans leur routine. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles, nous avons demandé que le nettoyage des étages soit organisé en alternance plutôt que par attribution de chambre. Cela leur permet en effet de tisser davantage de liens sociaux. De notre côté, cela nous donne l'occasion de connaître tout le monde et de pouvoir échanger sur les situations rencontrées, notamment celles qui sortent

du commun (perte d'appétit, changement de comportement, malaise...). Le fait de les voir chaque jour nous permet de détecter facilement si quelque chose semble anormal. Le cas échéant, nous en parlons à l'infirmière en chef qui en fait rapport aux aide-soignantes.

Lorsque je rentre dans une chambre pour nettoyer, je prends toujours de leurs nouvelles et écoute leurs premiers mots du matin. Souvent, nous évoquons leur passé, leur ancien métier, parlons des enfants, petits-enfants... Les résident-es aiment prendre à leur tour de mes nouvelles. Il-elles essaient de retenir mon prénom. Un défi pour eux. Souvent, il-elles nous racontent que dans le temps on nettoyait avec un torchon et que nos « mops » sont beaucoup plus efficaces pour nous, pour notre dos, car eux-elles en ont bavé.

Les résident-es adorent garder tout ce qu'il-elles ne mangent pas (confiture, beurre, serviette), car du temps de la guerre on cachait beaucoup et on ne gaspillait rien. Alors je dois négocier avec eux-elles pour pouvoir jeter lorsque leur cachette déborde et que le beurre est tout fondu. Parfois le personnel de la cuisine me signale qu'il manque une cuillère ou un gobelet. Alors, tout en nettoyant, je reprends la vaisselle cachée dans les armoires... c'est « au cas où », me disent-il-elles...

Je ne refuse jamais lorsqu'il-elles me proposent un chocolat ou un bonbon, car c'est tout ce qu'il-elles peuvent partager et nous offrir. C'est important pour eux-elles. Il m'arrive aussi de mettre des boucles d'oreille colorées pour leur faire plaisir. Et puis, j'essaie d'avoir toujours le sourire, même si je suis débordée ou en retard. Même si je suis fatiguée après quatre jours de nettoyage. Et même si j'ai mal au dos ou si je sens mes poignets à cause des mouvements à répétition.

Un travail à flux tendu

L'organisation du travail est telle que nous ne perdons jamais de temps. Lorsque nous discutons dans

les chambres, je ne peux pas m'arrêter et m'asseoir à côté d'eux-elles, même s'il-elles me le demandent. Nous bavardons donc tout en travaillant. Nous devons chacune effectuer 25 chambres en quatre heures. Et parfois, nous avons des désinfections de chambre qui viennent s'ajouter au programme quotidien. Cette semaine, par exemple, nous en avons six. Et depuis le dernier changement de direction, l'intensification du travail s'est encore accrue suite à une réduction du personnel d'entretien. Nous sommes passés de cinq travailleuses à quatre pour effectuer les mêmes tâches avec comme répercussions un nettoyage plus superficiel, un temps avec les résident·es raccourci et un sentiment d'insatisfaction face au travail réalisé. La direction nous demande de travailler d'une autre manière et de ne pas nous tracasser si le nettoyage n'est pas fait en profondeur. J'ai déjà essayé de la sensibiliser à notre besoin de disposer de plus de temps, mais rien n'y a fait. On nous rétorque que nous ne sommes jamais contentes. Que si nous étions cinq, nous réclamerions d'être six, etc. Nous avons souvent le sentiment que notre travail n'est pas reconnu à sa juste mesure ; que le nettoyage est secondaire par rapport au reste alors que sans lui, les maisons de repos n'existeraient tout simplement pas. Il fait partie des tâches indispensables au fonctionnement de l'institution.

Encore plus intense au fort de la crise

Le travail a augmenté pendant la crise sanitaire. Les malades du Covid étaient regroupé·es et isolé·es à un étage par lequel nous finissions notre journée de travail pour éviter les contaminations. Nous nous équipions de salopettes, de sur-chaussures, de filets pour les cheveux, de lunettes et de masques. La tâche en était d'autant plus ardue. Mais nous l'accomplissions sans rechigner. Nous faisons partie des seuls contacts auxquels les résident·es avaient droit pendant le confinement. Nous avons fait notre possible pour maintenir le lien, mais pour certain·es c'était difficile. Il-elles ne nous reconnaissaient pas toujours avec nos équipements, d'autres ne nous entendaient pas bien avec les masques. Habillées comme des cosmonautes, ça leur donnait l'impression que nous les considérions comme des pestiféré·es. En temps normal, nous avons le sourire, ce qui leur fait du bien, mais avec les masques, cela n'était plus possible. C'était pesant... d'autant plus qu'il-elles souffraient de ne plus pouvoir voir leur famille. Certain·es en avaient perdu l'appétit. Nous utilisions alors tous les subterfuges possibles pour les

encourager à s'alimenter. Le fait que ce soit nous et que nous utilisions d'autres mots que le personnel soignant les faisait parfois réagir...

Bien sûr, la peur était omniprésente. La télévision – pratiquement seule distraction – transmettait un flot de nouvelles peu réjouissantes. Et puis, il-elles voyaient les corbillards qui défilaient chaque jour au plus fort de la crise. Nous avons perdu trente-six résident·es depuis le premier mars dont vingt-six du Covid. Nous les voyions dépérir de jour en jour, parfois en quelques heures. Voir leur visage se métamorphoser aussi vite était véritablement choquant.

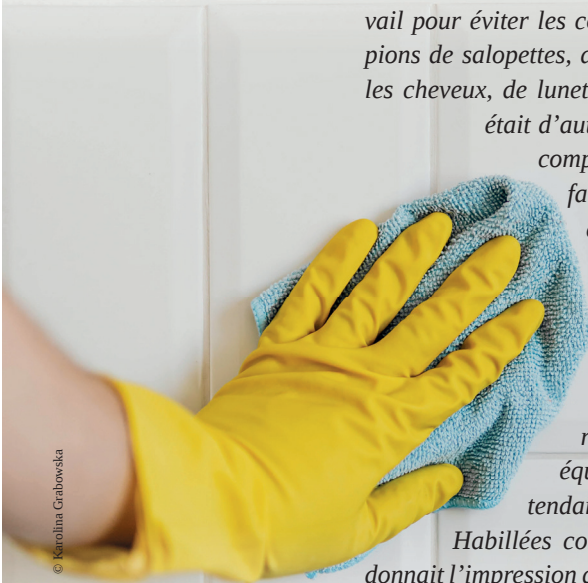
Tant qu'on était dans le vif du sujet et dans le stress, tout allait « bien ». Nous n'avions pas peur d'attraper le Covid, mais plutôt la crainte de le leur transmettre. Quand les choses sont plus ou moins revenues à la normale, nous avons ressenti le contrecoup. Le vide laissé par les départs et puis la directrice qui nous annonce une réduction (provisoire) de nos heures de travail, le temps de remplir à nouveau les chambres... Ça a été le coup de massue : on a fait tout notre possible pour nos résident·es, chaque jour, la peur au ventre, mais on l'a fait pour eux-elles et la récompense : une diminution de nos heures de travail et une intensification des tâches en perspective.

Et de nouveau ce manque de reconnaissance

Pendant la crise, nous avons eu l'impression d'être à nouveau les oubliées. Pas un mot ou presque n'a été dit sur notre travail et notre dévouement. Pourtant, on se rend compte chaque jour que des personnes ont besoin de nous. Mon métier est méprisé, car aux yeux des gens il ne faut pas de diplôme pour nettoyer, c'est le métier des gens pas intelligents... Je suis diplômée en comptabilité, secrétariat. Faire du nettoyage a été un choix que je ne regrette pas. C'est un travail exigeant, surtout en maison de repos, car nos résident·es n'ont plus toujours la capacité d'être « propre »... et nettoyer les selles ou les urines n'est pas une tâche que tout le monde arrive à faire aisément. Le contact avec les résident·es doit être délicat ; il faut aimer nettoyer, aimer les gens, avoir de la patience et de l'empathie.

Notre métier est indispensable. Sinon pourquoi y aurait-il toujours autant d'emplois et dans ce secteur ? Je demande dès lors que nous soyons respectées, écoutées et que notre travail soit valorisé autant que le celui des autres membres du personnel. On a autant de satisfaction de nettoyer une chambre que de prodiguer des soins, donner un bain, traiter un dossier important, ou cuisiner un bon plat. Ce combat pour la reconnaissance de notre profession est et restera une priorité pour nous, personnel d'entretien. #

(*) Technicienne de surface dans une maison de repos namuroise



Résistances

Quand la musique sonne même en temps de crise

> Élodie JIMÉNEZ ALBA

Début 2020, le confinement s'est abattu sur une grande partie du monde, figeant tout ou presque sur son passage. Le secteur culturel, et la musique plus particulièrement, n'ont pas été épargnés : en quelques jours à peine, le coronavirus a provoqué un impact durable sur le monde musical. Quel(s) rôle(s) la musique a-t-elle joué(s) pendant la pandémie du COVID-19 ? Et quelle sera sa place dans ce monde post COVID-19 qui se dessine tout doucement à l'horizon ? Décryptage.

En 1940, pendant sa captivité dans un camp de prisonniers en Allemagne, le compositeur français Olivier Messiaen a créé la pièce « Quatuor pour la fin du Temps ». La première audition fut donnée dans le Stalag VIII le 15 janvier 1941 par un quatuor de musiciens prisonniers¹. Cet exemple, parmi tant d'autres, est là pour nous rappeler que la musique a toujours été à nos côtés pour nous aider à surmonter des moments difficiles.

Musique et Covid-19

La crise sanitaire secoue la planète est sans précédent. Le confinement s'est abattu sur de nombreux pays et la musique n'a pas été épargnée : report de toutes les manifestations musicales, fermeture de salles de concert, annulation des festivals prévus cet été... Mais la musique ne s'est pas arrêtée pour autant. Elle s'est réinventée et a endossé plusieurs rôles pendant ces longues semaines de privation de liberté.

Un rôle pédagogique, avec des apparitions de chansons et comptines pour expliquer la situation aux enfants² ou encore leur apprendre les gestes barrières. Au Vietnam, le ministère de la Santé a carrément opté pour la diffusion d'une chanson de prévention de V-pop³ à la mélodie entraînante et avec une chorégraphie reprenant les gestes barrières.

Un rôle plus politique, comme en Chine où la musique a été utilisée comme outil de propagande par le gouvernement pour étouffer toute remise en question de sa gestion de la crise du COVID-19. Comme le pointe l'artiste et chercheur Luis Velasco-Pufleau dans son article « Amour, musique et coronavirus »⁴, le régime chinois a diffusé massivement dès février 2020 la chanson « Believe Love

Will Win »⁵ pour soutenir les travailleur·euses qui se battaient en première ligne contre l'épidémie. Par cette manœuvre, les autorités chinoises ont cherché à dépolitiser la pandémie en transformant les enjeux politiques en questions morales.

Mais la musique a surtout joué un rôle social majeur par cette recherche de maintien de liens même dans un contexte de privation de liberté imposé à toutes et tous. La musique nous a aidé·es à répondre à des besoins primaires : nos besoins d'expression. Les salles de concert et musicien·nes se sont adapté·es. Et la façon de faire de la musique également, quitte à investir des lieux inédits ou de nouveaux médias de diffusion.

Musique au balcon

Les images de gens à leur fenêtre ou sur leur balcon en train de faire de la musique ont fait le tour du monde. Chant d'opéra, quatuor à cordes ou DJ amateur·e, cette tendance est apparue tout d'abord en Italie puis s'est répandue dans de nombreux pays. Le balcon s'est transformé en un véritable symbole de résistance face au coronavirus⁶. Convivialité et proximité sont les maîtres-mots de ces échanges spontanés. C'est ce rapport direct entre les musicien·nes (professionnel·les ou amateur·es) et les spectateur·rices qui crée ce lien, cette énergie vitale de socialisation disparue pendant le confinement.

Le pianiste Stéphane Ginsburgh et la chanteuse lyrique Sarah Defrise lancent les « concerts sur le toit » à Forest. Ils ont joué quatre concerts gratuits pour leur voisinage. « Nous n'exercions pas du tout notre métier en jouant sur la terrasse, nous voulions juste entrer en contact avec nos voisins. Les retours étaient d'ailleurs incroyables ! Cela a permis de

1. O. MESSIAEN, *Quatuor pour la fin du temps*, Paris, Éditions Durand & Cie, 1942.

2. « La chanson d'une famille stabuloise pour expliquer le coronavirus aux enfants », consulté le 03/06/2020 https://www.lavenir.net/cnt/dmf20200325_01460643/video-la-chanson-d-une-famille-habsyenne-pour-expliquer-le-coronavirus-aux-enfants

3. Musique pop vietnamienne.

4. L. VELASCO-PUFLEAU, « Amour, musique et coronavirus », consulté le 11/06/2020 <https://msc.hypotheses.org/3281>

5. <https://www.youtube.com/watch?v=Wmrp9BTL0JO>

6. « Le balcon, ce lieu de résistance face au coronavirus », consulté le 03/06/2020 <https://www.lalibre.be/planete/sante/le-balcon-ce-lieu-de-resistance-face-au-coronavirus-video-5e71e475f20d5a29c678f9a8>

créer une belle dynamique de quartier» précise Stéphane Ginsburgh.

Musique virtuelle

D'autres musicien·nes se sont tourné·es vers la technologie pour partager leur art en direct, de leur propre initiative ou dans le cadre de festivals en ligne. Des concerts retransmis depuis un salon ou une salle de concert vide, où le·la musicien·ne joue seul·e, face à une caméra qui fait office de porte d'entrée vers un public virtuel anonyme. Pauline Leblond, musicienne de jazz, a joué un concert depuis chez elle dans le cadre du «Stay Home Festival» début mai. «Techniquement tout d'abord, la mise en place de ce concert virtuel a été très longue et laborieuse. Ensuite, jouer face au mur de mon salon sans personne, c'est une sensation bien étrange que je n'ai pas du

On sait tous bien que ce n'est pas en jouant un peu de Bach devant sa petite caméra chinoise et en l'envoyant à ses mille amis Facebook qu'un musicien va remplir son caddy.

tout aimée. C'est important pour moi de ressentir l'énergie du public et de leur retransmettre sinon tout ça n'a pas beaucoup de sens.»

Même la musique d'ensemble s'est prêtée au jeu. De nombreux orchestres ont joué «ensemble, mais séparément». C'est le cas de l'Orchestre National de France qui a interprété le Boléro de Ravel en utilisant la technique du re-recording⁷ dans une vidéo publiée sur YouTube fin mars⁸.

Concernant ces prestations virtuelles, Michel Stockhem, musicologue et directeur de l'École Supérieure des Arts ARTS2, pointe deux dangers. «Il y a eu beaucoup d'inventivité de la part des musiciens et musiciennes pendant ce confinement et la musique a pu continuer à s'exprimer. Tout ça pour dire que "c'est possible". Le clin d'œil était sympathique, mais, en même temps, tout cela est extrêmement dangereux. Un premier danger, c'est d'envoyer le message au public et aux politiques que techniquement, artistiquement c'est possible de faire de la musique à distance. Or dans le meilleur des cas, le résultat obtenu est potable». Le musicologue pointe ici particulièrement le cas des musiques d'ensemble. «On ne peut tout simplement pas faire de la musique d'orchestre ou de la musique de chambre à distance: c'est impossible». Le deuxième danger est la gratuité des prestations musicales. «C'est une problématique qui existait déjà avant le COVID-19, mais cette crise a donné un coup d'accélérateur à la

gratuité de la musique. On pointera quelques tentatives de mise en place d'un ticket à prix libre, sorte de chapeau virtuel qui passe entre les internautes. Mais on sait tous bien que ce n'est pas en jouant un peu de Bach devant sa petite caméra chinoise et en l'envoyant à ses mille amis Facebook qu'un musicien va remplir son caddy».

Musique post Covid-19

Le déconfinement s'organise doucement, mais quelle place sera réservée à la musique dans le monde d'après? Dans un sondage publié par le Singapore's The Sunday Times le 14 juin dernier, les artistes étaient classés en tête du palmarès des «jobs



© Lara Herbinia

non-essentiels»⁹. En Belgique, l'économie musicale est toujours grandement à l'arrêt et les signaux (ou plutôt l'absence de ceux-ci) envoyés par les politiques sont pour le moins inquiétants.

Mais en réaction à cet immobilisme politique, le monde musical et culturel se mobilise et se fédère. Le Collectif Artistes Affilié·e·s¹⁰ s'est formé avec pour vocation d'être un lieu de réflexion collective pour dégager des perspectives et des actions concrètes. L'objectif de ce collectif est d'apporter un soutien et surtout une mise en valeur des travailleu·euses du secteur des arts, de la culture et de l'événementiel.

Une mobilisation nationale a également vu le jour derrière le nom de code #StillStanding: des centaines de professionnel·les de la culture se sont immobilisé·es à travers tout le pays pendant plusieurs minutes pour dénoncer l'inaction des politiques. Avec un message clair: le monde recommence à bouger, la culture reste à l'arrêt, mais nous restons debout!¹¹

Quelle sera la place pour la musique dans ce monde post COVID-19? Nous ne pouvons qu'espérer qu'elle soit exactement la même qu'avant: centrale, essentielle, nécessaire.#

7. Technique d'enregistrement qui consiste à superposer successivement des couches sonores enregistrées par une seule ou plusieurs personnes.

8. https://www.youtube.com/watch?v=Sj4pE_bgRQI

9. J. TAI, «8 in 10 Singaporeans willing to pay more for essential services: Survey», consulté le 16/06/2020 <https://www.straitstimes.com/singapore/manpower/8-in-10-singaporeans-willing-to-pay-more-for-essential-services>

10. <https://www.facebook.com/artistesaffilie.e.s/>

11. «Le monde culturel manifeste contre l'inaction du gouvernement face à la crise sanitaire», consulté le 29/06/2020 <https://www.lalibre.be/culture/politique/le-monde-culturel-manifeste-contre-l-inaction-du-gouvernement-face-a-la-crise-sanitaire-5ef4d19b7b50a66a59c20ec5>

Politique

Maroc... un pays qui peine à trouver le chemin

> Et-taoufik FATHI (*)

Entre les promesses de nouvelles conquêtes faisant miroiter une refonte en profondeur de la société marocaine et les éternels retours en arrière, l'avenir politique du Maroc tergiverse. Les fleurs annoncées par le printemps arabe semblent avoir fané avant même leur éclosion, dévoilant la vraie nature du gouvernement en place. À l'instar de toutes les régions, le Rif en paie aujourd'hui les frais. Après avoir tenté de remettre la question sociale à l'agenda, il se voit à présent soumis à de nouvelles formes de répression.



© Thérèse Di Campo

Contrairement à la prophétie de Serge Laymarie et Jean Tripier¹, la naissance du dragon marocain n'a jamais eu lieu... ou du moins elle tarde à s'accomplir.

L'économie marocaine souffre en effet de faiblesses structurelles handicapantes : une accumulation forte du capital physique (et mal réparti) sans augmentation significative de la productivité, une rigidité des marchés financiers et des capitaux, une dépendance vis-à-vis de l'Europe pour le commerce et le financement et un déséquilibre spatial et territorial entre régions, source de tensions et de troubles sociaux impactant négativement la crédibilité du pays auprès des investisseurs internationaux.

Réformer sans changer, un art

Malgré des évolutions engrangées pendant les dix-sept dernières années—certes mineures et cosmétiques—le paysage sociopolitique marocain reste structurellement déficitaire et tributaire de « constantes » historiques héritées du passé et entretenues systématiquement, indépendamment d'un changement de roi (1999) et de l'alternance des gouvernements successifs. Le système politique marocain est une « substance », réformée continuellement, mais sans changement. Cette réalité a été imagée par un « sage/fou » rifain, Abdanbi Nsouk², dans les années soixante à la veille d'un changement de règne, dans une expression simple, mais profonde : « Mes enfants, il s'agit de la même faucille, c'est juste la poignée qu'on a changée ! » faisant référence ainsi à l'accession au pouvoir du roi Hassan II en 1961 après le décès de son père Mohamed V.

L'histoire politique du Maroc est une histoire de continuité avec des avancées cachant des régressions qui empêchent toute rupture³.

L'ère Hassan II : prolongation « modernisée » de l'ère coloniale

L'ère Hassan II (1961 - 1998) a démarré par de fortes tensions intérieures, qui perdureront tout au long de son règne : la persistance des impacts du soulèvement du Rif en 1958 - 1959, les révoltes des années 60 dans les grandes villes soutenues par la gauche radicale, les tentatives de putsch militaire de 1970 et 1971, les émeutes de 1981 à Casablanca et de 1984 à Alhoceima et Nador... Ces événements ont poussé Hassan II à développer une stratégie politique qui transforme le régime marocain en machine à désamorcer (les tensions) et anticiper (les problèmes) sans vraiment réformer en profondeur. Un *modus operandi* qui deviendra une « constante » structurante du paysage politique marocain dans toutes ses dimensions : la place centrale de la monarchie, la place et le rôle des partis politiques, de l'Islam et des élites. Parallèlement aux brèches d'ouverture politique, le régime d'Hassan II a alterné répression policière, arrestations et emprisonnements politiques⁴, réformes cosmétiques surtout destinées à améliorer l'image internationale, et « intéressement » des élites.

L'ouverture politique, qui s'est concrétisée par la mise en place d'un gouvernement d'alternance⁵ en 1998, s'était accompagnée par une évolution parallèle de mise en place « d'instances informelles plus ou moins habilement agencées

1. S. LAYMARIE, J. TRIPIER, *Maroc le prochain dragon ? De nouvelles idées pour le développement*, Éditions Karthala, 1993.

2. Ancien résistant et membre de l'armée de libération pendant la période coloniale, déclaré « fou » après l'indépendance il sillonnait les marchés de la région du Rif et commentait la situation politique avec une certaine liberté grâce à son statut de « fou » qui l'affranchit de toute responsabilité juridique !

3. B. DUPRET, Z. RHANI, A. BOUTALEB, et al., *Changement et continuité dans le système politique marocain*, Centre Jacques-Berque, 2015, pp. 535-568.

4. Cf. le bagne Tazmamart.

5. Gouvernement d'alternance appelé aussi gouvernement Youssoufi I formé le 14 mars 1998 par le socialiste Abderrahmane Youssoufi, Secrétaire du parti Socialiste marocain et figure emblématique de la gauche au Maroc.

comme structures de prise de décision ou de gestion – commissions, comités *ad hoc*, groupes de travail... »⁶ échappant au contrôle politique et à celui du gouvernement et du Parlement. Ces structures ont joué un double rôle en permettant d'une part la concentration des décisions entre les mains de la monarchie et de ses conseillers technocrates, et d'autre part « l'intéressement » des élites.

L'ère Mohamed VI : régénérescence « modernisée » du passé

Après l'accès du jeune roi Mohamed VI au trône (1999), celui-ci a tenu à envoyer des messages aux différentes parties pour leur signifier son intention d'opérer une rupture avec l'ère d'avant et d'entamer ainsi un processus de modernisation politique autour d'un consensus national pour asseoir les bases d'une vraie réforme. Les signaux envoyés étaient de trois natures : sociale, économique et politique.

Sociale d'abord, à travers un processus de réconciliation pour purifier la « mémoire collective » et « réconcilier » les ennemis d'hier. Certes, la démarche avait démarré un an avant son accession au trône sous l'égide de son père, mais Mohamed VI en a fait son cheval de bataille après quatre ans de pouvoir en créant l'instance « Équité et réconciliation » et surtout en confiant sa présidence à une personnalité de la gauche (radicale) marocaine : Driss Benzekri⁷.

Économique ensuite, par le biais de programmes d'investissement considérable (comparativement à avant) dans l'infrastructure⁸ surtout dans les régions historiquement marginalisées⁹. Puis par le lancement de l'Initiative nationale de Développement humain – INDH en 2005, un programme qui s'était donné comme objectif de lutter contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Ce programme a absorbé dix milliards de dirhams¹⁰ entre 2006 et 2010 avec des résultats peu convaincants en raison de la nature même du système économico-politique et de ses défaillances¹¹.

Politique enfin, par une ouverture sur les différents acteurs du paysage politique marocain (principalement les partis de gauche et les partis islamistes) ainsi qu'une ouverture sur les composantes culturelles et linguistiques auparavant marginalisées voire opprimées (les Amazighs/Berbères).

Cette ouverture, à triple dimension, a permis au nouveau roi de « conquérir » les esprits d'une grande partie de la population, ainsi que l'apaisement des tensions politiques renforçant de la sorte la légitimité de la monarchie comme acteur majeur de la vie politique, économique, et sociale (comme ce fut le cas depuis l'indépendance po-

litique en 1956, mais cette fois-ci par une campagne de charme et non plus par un jeu de force et de répressions).

Cette stratégie a permis de mieux installer et positionner le nouveau régime durant ses onze premières années d'existence (1999-2010), mais le système a fini par reprendre petit à petit ses habitudes historiques : un régime qui désamorce et anticipe sans vraiment réformer.

Le printemps arabe : révélateur de la nature profonde d'un système

Le printemps arabe en 2010 a profondément secoué la région dite « arabe ». Bien que ce printemps ait pris des formes variées en fonction des pays concernés, des traits communs ont traversé ces nouveaux mouvements sociaux : ils ont souvent été initiés par des jeunes jusqu'alors considérés comme « apolitiques » et sans affiliation idéologique ou partisane unique et univoque. Ensuite, les revendications ont été exprimées à travers un slogan commun à tous les pays, à savoir Pain (champ économique), Dignité/Justice (champ social) et Liberté (champ politique). Elles couvraient les trois champs principaux de la vie publique et, couplées à un message fort « Dégage ! », ces revendications traduisaient la volonté d'un changement radical. Enfin, une autogestion démocratique et pluraliste des mouvements remettait en question, momentanément, les clivages traditionnels (Gauche/Droite, Progressiste/Conservateur) en les remplaçant par un nouveau clivage : pour ou contre le *statu quo* politique et économique.

Le Maroc a été relativement peu bouleversé par le printemps arabe comparativement à d'autres pays (Tunisie, Égypte, Syrie, Libye...) principalement pour trois raisons : en premier lieu, la persistance de la perception positive engrangée par le nouveau roi (qui, après douze ans de règne, ne l'était pourtant plus !) surtout auprès des classes rurales et des « bénéficiaires » directs du système en place. Deuxièmement, le rôle « désamorceur » d'une partie des mouvements islamistes, principalement le Parti Justice et Développement – PJD¹² qui ont laissé tomber le Mouvement du 20 février¹³ et ont rallié le Palais en contrepartie d'une réforme de la constitution et de promesses que le Palais reste neutre et garde ses distances par rapport aux partis politiques avant, pendant et après les élections. Troisièmement, la réaction rapide du Palais (anticiper/désamorcer) avant l'enlèvement en proposant, en alliance avec les islamistes du PJD, une réforme de la constitution (adoptée par référendum le 1^{er} juillet 2011) attribuant davantage de compétences au Premier ministre et au Parlement.

6. B. DUPRET *et al.*, p. 12.

7. Ancien prisonnier politique et ancien dirigeant du Mouvement Marxiste – Léniniste clandestin ILA ALAMAM – En avant !

8. Avec de l'aide européenne à travers le programme PACC, la BEI et accessoirement MEDA.

9. C'est le cas par exemple de la région du Rif moyennant le renforcement du rôle et financement de l'Agence pour la Promotion et le Développement des provinces du Nord – APDN à partir de 2000.

10. Soit un milliard d'euros.

11. Entre 2010 et 2019, le Maroc est passé de la 114^e place sur 169 à la 121^e place sur 189 de l'indice mondial de développement humain avec une légère amélioration de l'indice passant pour la même période de 0,62 à 0,67.

12. Le PJD est le plus grand parti reconnu et le deuxième mouvement islamiste du pays après ALADL WA ALIHSANE – Justice & Bienfaisance. Le PJD bénéficie d'une certaine popularité comparativement aux autres partis reconnus, mais cela reste une popularité relative, puisque le plus « grand parti du pays » est composé des boycotteurs des élections – 56 % des inscrits soit neuf des quinze millions inscrits sur les listes électorales en 2017 (ce taux monte jusqu'à 74 % si le calcul se base sur le nombre total d'électeurs de +18 ans, soit 21 millions).

13. Le Mouvement du 20 Février est l'expression sociale et politique du printemps arabe au Maroc. C'est un mouvement pluraliste créé le 20 février 2011 avec des revendications de réformes politiques, économiques et sociale.

La stratégie « anticiper/désamorcer » sans vraiment réformer a finalement permis au Maroc de sortir renforcé de la parenthèse « printemps arabe », contrairement aux autres pays de la région, et lui a surtout donné l'occasion de reprendre ses habitudes et « constantes » historiques. Depuis 2015, on assiste au creusement des inégalités économiques et sociales¹⁴, à un recul des droits fondamentaux¹⁵, à l'accaparement du pouvoir politique par une riche oligarchie (alliance pouvoir et aristocratie économique), à la domination du gouvernement de l'ombre sur les décisions stratégiques... C'est dans ce contexte de « stabilité instable » que nous avons vécu un retour interpellant des conflits sociaux surtout dans les zones « marginalisées » et « périphériques » (Rif, Jrada, Zagora, Tanger...) ¹⁶.

L'ère Hirak du Rif et les contestations sociales d'après 2016

Si le Mouvement du 20 février a échoué sur le plan politique, il est certain qu'il a néanmoins permis la politisation des rapports économiques et sociaux et surtout de rendre actuelle l'action collective pluraliste qui dépasse les clivages idéologiques, linguistiques et territoriaux traditionnels.

La région du Rif n'en fait pas exception. Elle a subi toutes les contraintes citées ci-dessus et bien d'autres qui lui sont spécifiques eu égard à son isolement géographique, aux rudes conditions géomorphologiques et surtout à l'héritage des relations conflictuelles avec le « Centre ».

Après la parenthèse « Printemps arabe », le temps des protestations sociales au Maroc semblait révolu, mais la Mouissance populaire (Hirak) du Rif a remis à l'agenda la question sociale et a surtout révélé la vraie nature du système en place. Depuis la mort de Mouhcine Fikri, un vendeur de poisson broyé par les mâchoires d'une benne à ordures suite à un contrôle par un officier de police le 28 octobre 2016, la région du Rif et la ville d'Alhoceima en particulier expriment une colère populaire contre le mépris (historique) des autorités marocaines vis-à-vis de la région. Cette colère s'est traduite par des manifestations qui ont réclamé pendant sept mois justice sociale, dignité et conditions de vie décentes. Les revendications de la Mouissance populaire sont de natures sociale et économique¹⁷.

Mais au lieu de discuter avec les manifestant·es, l'État marocain a choisi, pour des raisons d'orgueil et d'affirmation de pouvoir, de mettre en place une campagne d'accusations mensongères, largement relayée par les médias satellites, accusant les manifestant·es de séparatisme et d'allégeance à des « pays étrangers ». La

© Thérèse Di Campo



La Mouissance populaire (Hirak) du Rif à remis à l'agenda la question sociale.

campagne cherchait certes à isoler les protestataires (soit toute une région), mais visait surtout à préparer l'opinion publique, nationale et internationale, à accepter les mesures de répression préméditées.

Vendredi 26 mai 2017, l'État marocain est passé à l'acte. Une centaine de personnes ont été arrêtées dont le leader charismatique de la Mouissance, Nasser Zafzafi, condamné avec d'autres à une sentence de vingt ans de prison ferme. La Mouissance du Rif a ravivé la lutte sociale. Elle a inspiré d'autres régions et groupes de citoyen·nes¹⁸ et a permis surtout de montrer la véritable nature du système en place. Depuis, la répression a repris ses droits, mais dans des formes « soft » et détournées. À la place d'un État de droit, le Maroc a aiguisé le droit de l'État à faire taire tous ceux et toutes celles qui oseraient sortir des prescrits du scénario officiel. Une « juridisation » de la répression est en vigueur depuis maintenant trois ans. Les opposant·es ne sont plus, ou très rarement, poursuivi·es pour leurs avis et positions politiques, mais plutôt pour des « infractions » et des « délits » de « mœurs » et de nature « civile et pénale »¹⁹.

La répression est dorénavant basée sur une instrumentalisation du droit et la confirmation de la rente comme mode de gestion, à travers l'alliance du capital aristocratique et du monde politique/élites d'une part et à travers l'implication (par cooptation et désignation peu transparente) des élites intellectuelles dans des institutions de redistribution de la rente (des Conseils supérieurs, des structures de suivi, etc.) d'autre part. #

(*) Directeur financier MOC et Services et responsable des projets Europe

14. Voir le rapport 2019 d'Oxfam <https://www.oxfam.org/fr/publications/un-maroc-egalitaire-une-taxation-juste>

15. Voir le rapport 2020 du World Justice Project sur l'État de Droit au Maroc https://worldjusticeproject.org/sites/default/files/documents/Morocco%20-%202020%20WJP%20Rule%20of%20Law%20Index%20Country%20Press%20Release_FRENCH.pdf

16. C. LOFTI, *Le réveil social au Maroc*, CETRI, 2018.

17. Il s'agit entre autres de la construction d'un complexe hospitalier spécialisé dans le cancer dans une région où le pourcentage des décès liés au cancer est largement le plus élevé du royaume, de la construction d'une université pour faciliter la vie à des jeunes qui doivent voyager pendant cinq à six heures pour aller se former dans d'autres villes, de l'abrogation d'un décret royal (Dahir) datant de 1958 déclarant la ville d'Alhoceima comme « zone militaire », de la levée du « blocus économique », du combat de la corruption qui a infiltré tous les arcanes de l'État et du bannissement des lobbies puissants qui dominent le secteur de la pêche exploitant au maximum les ouvriers.

18. Tanger, Jrada, Zagora, le boycott des produits de trois gros groupes : Sidi Ali, Danone & Afriquia.

19. C'est le cas de Taoufik Bouachrine (condamné à 15 ans de prison pour violences sexuelles), Hajar Raissouni (arrêtée pour avortement illégal et puis graciée par le Roi), Omar Radi (arrêté suite à la publication d'un tweet dénonçant une décision de justice contre des membres du Hirak Rif) et récemment l'arrestation du journaliste Solaimane Raissouni (pour attentat à la pudeur avec violence)... Le trait commun de ces journalistes est leur critique à l'égard du pouvoir en place !

INTERVIEW

Nadia NSAYI

Politologue, curateur et auteur du livre
Dochter van de dekolonisatie.



Frantz FANON, *Peau noire, masques blancs*, Coll. Points Essais, Points, Paris, 2015 (réédition de 1952), 240 pages.

Décoloniser les esprits

Dans cette période où le meurtre de George Floyd ravive les questionnements liés au racisme, nous avons interrogé Nadia Nsayi sur la nécessité de mener le processus de décolonisation jusqu'à son terme pour que nous puissions, tant en Belgique qu'au Congo, regarder l'histoire de la colonisation sans fard. Et pour que nous puissions envisager la construction d'un futur commun plus juste pour toutes et tous.

Le 30 juin dernier, le Congo fêtait ses 60 ans d'indépendance. Comment expliquer qu'on parle encore de décolonisation ?

Le Congo a été une colonie pendant 75 ans. En 1960, il y a eu une décolonisation formelle. Le Congo est devenu un pays souverain. Mais déjà là, on ne pouvait pas parler de décolonisation économique. Comme le dit le politologue Jean Omasombo, l'État indépendant a été assassiné. La Belgique et ses entreprises ont tout fait pour que l'État et le gouvernement de Lumumba ne puissent pas avoir de force économique. Il suffit de se rappeler la sécession katangaise. Aujourd'hui, 60 ans après, nous devons continuer à parler de la décolonisation par rapport à la situation économique du Congo. Ce pays ne maîtrise toujours pas ses ressources naturelles et reste dépendant de la communauté internationale. Les ressources naturelles notamment minières y sont exploitées, mais la valeur ajoutée ne s'y fait pas. La nouvelle loi agricole est un autre exemple de cette dépendance à la communauté internationale. Il y a eu des pressions terribles, de la Belgique y compris, pour changer

par exemple les dispositions relatives à l'acquisition de terres limitant les intérêts étrangers. Récemment, juste avant les élections, il y a eu un nouveau code minier pour anticiper la demande croissante en cobalt. Là aussi la pression a été forte pour maintenir les intérêts de la communauté internationale. Il est donc toujours important de parler de décolonisation parce qu'il faut une indépendance économique pour que le peuple congolais puisse aussi bénéficier de ses ressources naturelles. Potentiellement, c'est un des pays les plus riches du monde, mais la population est parmi les plus pauvres. C'est un paradoxe scandaleux.

On assiste en fait à une forme de néocolonialisme ?

Oui. La colonisation a introduit au Congo une logique de pillage qui est encore à l'œuvre aujourd'hui et qui implique une alliance de la communauté internationale, des multinationales et d'une partie de l'élite congolaise. Tout cela au détriment de la population. Nous sommes dans un système néocolonial qui a commencé dès 1960 avec l'assassinat de Lumumba. En ce point, on peut dire que l'État colonial a une influence qui se ressent encore aujourd'hui sur l'État congolais. L'influence de la Belgique n'a donc pas cessé en 1960. Elle garde une certaine mainmise sur la situation politique, économique et même militaire du Congo.

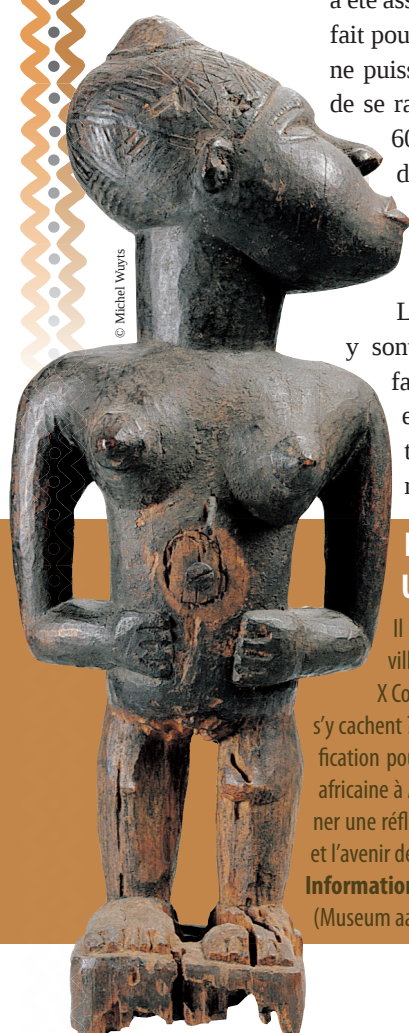
Quand on parle de décolonisation dans le contexte belge, qu'est-ce que cela veut dire ?

Pour coloniser, la Belgique a dû mettre en place toute une propagande qui a trouvé un terrain d'expression dans les médias, dans l'enseignement. Beaucoup de gens ont grandi dans un contexte où on racontait que les Noirs étaient sous-développés, qu'ils étaient des primitifs qu'il fallait civiliser. L'appel à décoloniser

EXPOSITION « 100 x Congo - Un siècle d'art congolais à Anvers »

Il y a exactement cent ans, la collection congolaise de la ville d'Anvers a vu le jour en pleine période coloniale. 100 X Congo met à l'honneur cent pièces phares. Quelles histoires s'y cachent ? Comment sont-elles arrivées ici ? Quelle était leur signification pour les peuples congolais ? Et qu'en est-il de la présence africaine à Anvers ? Par cette exposition, le musée nous invite à mener une réflexion sur l'image des Africains et sur le passé, le présent et l'avenir de la collection congolaise.

Informations pratiques : du 2/10/2020 au 29/03/2021 au MAS (Museum aan de Stroom) à Anvers - <https://www.mas.be/>



© Michel Wuyts

c'est donc d'abord décoloniser les mentalités formatées souvent d'une manière inconsciente : voir les Noirs, mais surtout se voir différemment. Et les Congolais-es qui considèrent la culture des « *bano-ko* »¹ comme supérieure doivent décoloniser aussi leur mentalité. Il s'agit principalement d'un travail de décolonisation mentale. L'héritage colonial est aussi palpable dans la coopération au développement qui n'est autre que la prolongation de ce qui était nommé jusqu'en 1960 le travail de civilisation. Le ministère de la colonie est devenu le ministère de la coopération au développement...

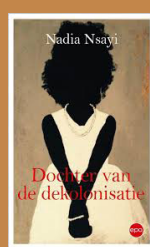
Ce passé colonial est inscrit dans nos rues et dans vies. Je pourrais aussi citer la présence de la grande diaspora congolaise en Belgique qui n'est évidemment pas le fruit du hasard. La colonisation c'était une migration des Belges vers le Congo et après 1960, ce sont des Congolais-es qui sont venus ici, d'abord pour les études et puis comme réfugiés politiques. C'est important d'expliquer cela aux jeunes belges. Il faut leur expliquer que la présence de cette diaspora est la conséquence d'une décision politique prise dans le passé, à savoir la colonisation.

Et ce récit occultait la résistance noire.

Là aussi, il y a une décolonisation des mentalités à opérer?

Ce sont des Blancs qui ont décidé la manière dont on voit l'Afrique et l'histoire coloniale. Mais ça, c'est en train de changer. Il y a une nouvelle génération d'afrodescendant-es qui exigent la décolonisation de la société. Il-elles veulent qu'on arrête d'essayer d'effacer ce pan de l'histoire. Que ce soit dans l'enseignement, dans les médias, il faut rouvrir ce passé... parce qu'il est toujours présent dans la société. Il-elles veulent aussi que l'on en parle différemment. Notamment en n'occultant plus le point de vue des Noirs. Une statue de Léopold II aujourd'hui ne suscite pas les mêmes ressentiments chez une personne d'origine congolaise que chez une personne d'origine belge, alors que nous sommes toutes citoyen·nes belges ! Ce n'est pas normal de ne pas aborder l'histoire du Congo à l'école ou d'en parler en reproduisant le discours qui légitime la colonisation. Il faut créer des espaces pour avoir d'autres narratifs sur l'Afrique, le Congo et les Congolais-es. Et les Congolais-es et afrodescendant-es doivent avoir une influence sur ces narratifs.

S'il y a un débat en Flandre et en Communauté française à ce propos, au Congo, pas. Il n'y a pas de politique de l'enseignement. On ne fait qu'un copier-coller de la Belgique. Il n'y a pas de vision. Beaucoup de références au Congo se situent dans la période coloniale et c'est assez dramatique. Pourtant, la seule façon de s'en sortir, c'est de créer sa



LIVRE

Dans « *Fille de la décolonisation* » (ouvrage en néerlandais), la politologue Nadia Nsai aborde la colonisation belge et l'injustice qui est fondamentalement inscrite au cœur de ce système. Face à notre héritage colonial, elle insiste sur l'importance des excuses belges, mais aussi sur l'indispensable processus de décolonisation à mener, soixante ans après l'indépendance du Congo. Son plaidoyer final à ce propos est éloquent.

propre vision qui soit inspirée de cette période coloniale, mais aussi de celle qui l'a précédée. Le fait que le français soit toujours la langue officielle, doit être discuté, car pour beaucoup de Congolais-es, ce n'est pas leur langue maternelle. C'est un héritage colonial. Dans les mentalités, être développé c'est bien parler français. Mais comment faire comprendre un programme électoral en français à une population qui ne parle pas la langue ? La seule façon de s'en sortir pour le Congo c'est de trouver son propre modèle à tout point de vue, y compris linguistique.

Cette nouvelle génération semble aussi plus déterminée à faire revendiquer ses droits.

Le mouvement pour la décolonisation semble être plus fort qu'auparavant...

C'est vrai. C'est lié aux injustices qui sont vécues par les afrodescendant-es. Depuis les manifestations après la mort de George Floyd, nous observons que nous sommes dans un processus d'émancipation. De la même manière qu'il y a eu un processus d'émancipation ouvrière, des femmes, de la communauté LGBT, nous avons enclenché un processus d'émancipation des minorités ethnoculturelles. Nous sommes à la troisième génération depuis les premières migrations. La première génération, celle de mes parents, était très silencieuse. Il-elles ne revendiquaient pas à grande échelle. Il-elles avaient en fait une mentalité d'immigré-es. Les deux générations suivantes quant à elles, sont nées ici, ont grandi ici et que remarquent-elles ? Que malgré leur citoyenneté belge de naissance, il n'y a pas grand-chose qui change entre la situation socio-économique de leurs parents et la leur : très bien formées (60% sont diplômés de l'enseignement supérieur dont la moitié universitaire), elles sont quatre fois plus discriminées sur le marché de l'emploi². Les jeunes vivent ça dans leur famille. Leurs parents bien formés restent dans une situation de déclassement professionnel. Cela les frustre énormément. Quand il-elles s'attaquent aux statues ce ne sont pas seulement les statues qu'il-elles visent, mais aussi ce qu'elles symbolisent c'est-à-dire l'exploitation, la domination, le racisme, l'injustice avec laquelle les afrodescendant-es sont traité-es... Les vrais enjeux aujourd'hui pour eux-elles ont trait à la justice socio-économique. Les gens veulent participer pleinement à la société. Ça commence notamment avec

1. Oncles en Lingala, terme utilisé pour parler des Belges.

2. Voir l'étude de la fondation roi Baudouin à ce propos : https://www.kbs-frb.be/fr/Virtual-Library/2017/20171121_CF

un travail digne. Si la classe politique n'apporte pas de réponses, la situation pourrait empirer, se radicaliser et au final, cela constituera un sérieux problème pour la stabilité de la société.

Mais à Bruxelles, l'activisme n'est pas neuf ?

C'est vrai. Mais ce qui est nouveau, c'est sa présence de plus en plus prégnante en Flandre où les nouvelles générations qui y ont grandi sont bilingues et se sentent belges. Il-elles se disent même Flamand-es. C'est une nouvelle dynamique. On voit que l'activisme à Bruxelles est beaucoup plus avancé qu'en Flandre, avec de grosses structures telles que Mémoire collective. Mais dans les grosses villes flamandes, cet activisme se développe et les alliances avec d'autres groupes extérieurs se créent via notamment les réseaux sociaux. La manifestation à Bruxelles début juin était le résultat d'une alliance maghrébine, africaine, subsaharienne, flamande, bruxelloise, etc. Cette jeune génération ne se laisse pas limiter par des différences linguistiques.

Et au Congo ?

Au Congo, il existe depuis 2012 un mouvement citoyen : Lucha. Il se préoccupe principalement de thématiques socio-économiques (accès à l'eau, élec-

belges et internationaux de créer cette dynamique. Les Congolais-es doivent avoir leur propre vision par rapport à l'agriculture, à la protection sociale, etc. Comme le disait Joseph Ki-Serbo : on ne développe pas, on se développe. Cela impose aussi de réfléchir sur la façon de faire financer ces activités...

Ce que les organisations belges peuvent faire par contre, c'est renforcer la société civile congolaise. Parce que c'est cette société civile qui va pouvoir revendiquer et changer son propre système et représenter la population. Les petits projets dans les villages, je ne crois pas à leur durabilité. Les paysan-nes forment un groupe qui a un avantage démographique fort, mais il n'est pas structuré. C'est la même chose pour les femmes, les jeunes. S'il y avait un soutien structurel pour renforcer leurs mouvements, on pourrait créer ce nouveau rapport de force dont le Congo a besoin.

Lucha par exemple, je ne comprends pas qu'il ne soit pas encore un mouvement de masse, quand on sait que 65 % de la population congolaise a moins de 25 ans. Si Lucha pouvait être présent dans les 26 provinces, former une jeunesse critique, les choses pourraient changer. Ce serait intéressant serait d'avoir des échanges d'expériences entre les organisations de jeunes belges et congolais. La Belgique a



LA LUCHA

« La Lucha » est un mouvement citoyen congolais non-partisan & non-violent qui a été lancé le 1^{er} mai 2012 à Goma, en République démocratique du Congo. « 60 ans après, les jeunes veulent voir un Congo unis et prospère, où on sera fier d'être appelé congolaise et congolais, où il sera bon vivre pour tous et non pas pour un nombre facile à compter; les jeunes veulent voir un Congo debout et un congolais soucieux de l'avenir car le Congo nous appartient, notre présent et avenir peut être radieux si nous le voulons. »

www.luchacongo.org/

tricité, etc.) et de citoyenneté (élections, sécurité, etc.). Lucha ne se prononce pas vraiment sur la colonisation, car la situation au Congo est focalisée sur d'autres urgences. En fait, le débat sur la décolonisation n'est pas très présent au Congo sauf peut-être dans certains milieux (culturels, artistiques, activistes...). De plus, ces débats ont déjà eu lieu. Sous l'ère Mobutu dans les années 70, il y a eu un processus de décolonisation culturelle : les statues ont été retirées de l'espace public et mises dans les musées, les noms de rue, de villes ont également été africanisés, les noms chrétiens retirés. Et puis, les gens ne sont tout simplement pas au courant. Les médias n'en parlent pas.

Quel sens donnez-vous à la coopération au développement dans cette vision ?

Je crois à la solidarité internationale, mais à une solidarité qui va dans les deux sens. Je suis convaincue que le Congo aussi peut apporter à la Belgique. Je pense également qu'on ne peut soutenir une dynamique que si elle existe. Ce n'est pas aux acteurs

vécu plusieurs processus d'émancipation qui pourraient inspirer les jeunes au Congo. L'émancipation ouvrière par exemple. Comme celle-ci a été menée ? Comment les gens se sont-ils organisés pour obtenir plus de droits, etc. ? C'est intéressant de partager cela avec les partenaires congolais. Le souci, c'est que la coopération au développement s'enferme dans des critères et indicateurs tuant la créativité.

Nous sommes dans un contexte sociétal où chacun et chacune doit questionner sa position dans la société. Cela vaut aussi pour les structures. Interroger l'Histoire pour construire à l'avenir des rapports plus équitables. La colonisation a eu un impact, des conséquences par rapport à l'inégalité dans le monde. Ces inégalités sont là et nous devons changer notre façon de penser, de voir les choses et d'agir. C'est la seule façon d'essayer de créer un monde un peu plus juste. #

Propos recueillis par Stéphanie BAUDOT



<https://www.mas.be/fr/page/pr%C3%A9vu-100-x-congo>

BOUGER CET ÉTÉ

BRUXELLES - EXPOSITION

« VOS TOILETTES PROPRES, NOS PROPRES PAPIERS ! ».

Venez découvrir cette exposition de photographies sur la Ligue des travailleuses domestiques. Cette ligue regroupe des femmes sans-papiers vivant dans notre pays dans l'isolement, la peur et des conditions de vie précaires. Aujourd'hui, elles sortent de l'anonymat pour révéler au grand public leur situation et pour revendiquer, entre autres, une régularisation par leur travail. L'exposition est visible jusqu'au 30 août à l'intérieur de l'église du Béguinage (place du Béguinage) au centre de Bruxelles. Un projet initié par la CSC, le Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC) de Bruxelles et le projet House of Compassion porté par des chrétiens de la paroisse.

Exposition gratuite. Heures d'ouverture : mardi au dimanche (11h à 17h).



CHARLEROI - STREET ART: PARCOURS « ASPHALTE »

Amateur-trice de *street art* ? Ce parcours « Asphalte » est fait pour vous ! Il vous fera découvrir des fresques murales dont la plupart ont été réalisées dans le cadre de la biennale d'art urbain « Asphalte » en 2014. Des stars internationales du *street art* ont ainsi investi Charleroi : leur projet comprend onze fresques monumentales, réalisées au centre-ville, ainsi que des dizaines d'autres interventions plus petites.

Pour télécharger l'itinéraire du parcours : <https://www.cm-tourisme.be/fr/a/parcours-asphalte> - longueur de l'itinéraire : 4km - Difficulté : facile - Convient aux poussettes

NAMUR - EXPOSITIONS « PAS SON GENRE ! LA QUESTION DU GENRE EN ARCHÉOLOGIE » & « ARCHÉO-SEXISME »

Cet été, rendez-vous au Musée archéologique de Namur pour découvrir deux expositions ayant pour thématique les discriminations en archéologie.

Au fil de l'exposition « Pas son genre ! La question du genre en archéologie », les visiteurs et visiteuses découvriront comment la question du genre peut être abordée par la discipline de l'archéologie. **« Pas son genre ! La question du genre en archéologie » - du 11/07 au 25/10 - Musée archéologique de Namur**

L'exposition « Archéo-Sexisme » compile de témoignages illustrés sur les discriminations en archéologie, du sexisme majoritairement mais également du racisme, de l'homophobie et la transphobie. **« Archéo-Sexisme » - du 11/07 au 7/10 - Musée archéologique de Namur**



ANVERS - ZOMER VAN ANTWERPEN

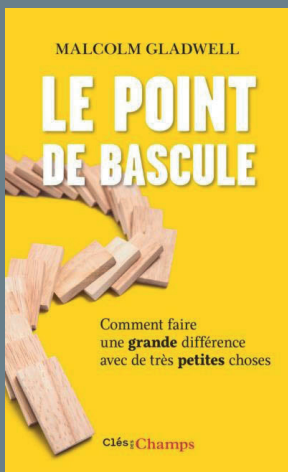
Des envies de vacances sans quitter la Belgique ? Rendez-vous tout l'été au « Zomer van Antwerpen », ce festival anversois qui vous a préparé un été culturel que vous n'êtes pas prêt d'oublier ! Au programme : théâtre, danse, concerts, ateliers, projections cinématographiques... Sans oublier le magnifique « Zomerbar », véritable oasis urbaine avec palmiers, hamacs, transats et sable fin pour les grands et escalade, jeux en bois et manège fantôme pour les petits.

Ce bar d'été sera le lieu idéal pour découvrir les jeunes talents de l'univers circassien : chaque jour y sont données de petites représentations où acrobates et jongleurs émerveilleront petits et grands.

Toutes les informations pratiques ici : <https://www.zva.be>

AU FIL DES PAGES

Former des coiffeuses pour diffuser des messages de prévention au diabète et au cancer du sein, effacer des tags et contrôler des tickets de métro pour faire chuter spectaculairement la grande criminalité, créer une publicité dans un journal plus efficace qu'une grande campagne télé grâce à une petite case dorée: le livre «Le point de bascule» de Malcolm Gladwell présente certaines recettes qui ont réussi à créer une «épidémie» dans la population, que ce soit pour lui faire acheter quelque chose, adopter un comportement ou adhérer à une idée. Pour ce faire, l'auteur identifie quelques éléments clés—des personnes-ressources, le côté «adhésif» du message, le contexte—auxquels il faut prêter une attention particulière pour que quelque chose se propage. Comme l'indique le sous-titre de l'ouvrage «Comment faire une grande différence avec de très petites choses», c'est à la portée de tous et toutes.



L'ouvrage ne présente rien de révolutionnaire, mais en rendant accessibles des recherches scientifiques et en présentant des exemples probants dont il décortique la mécanique, l'auteur aide à mettre le doigt sur des éléments essentiels pour qu'un message se dissémine dans une population. À l'heure où animateur·rices, permanent·es, militant·es regrettent souvent de ne toucher que les convaincu·es de la première heure, alors qu'à côté de cela des mouvements d'ampleur comme la Transition, les Gilets jaunes ou encore MeToo se créent spontanément, ce livre pourrait permettre de réinventer nos pratiques pour que nos mouvements «traditionnels» redeviennent des agents efficaces de mobilisation et de transformation sociétales. Par Jean-François Rasschaert. #

Malcolm GLADWELL, *Le point de bascule : Comment faire une grande différence avec de très petites choses*, Paris, Éditions Flammarion, 2016, 270 pages.

NOUS VOUS EN PARLIONS...

Nous vous en parlions en novembre 2019 dans un article de Zoé Maus : après 20 ans de négociation, les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay) et l'Union européenne avaient fini par trouver un accord de principe pour un vaste traité de libre-échange. C'était en juin 2019. Où en est cet accord à présent ? En voie de ratification ? Pas sûr.



Le mois dernier, une plainte a été déposée contre lui auprès de la médiatrice de l'UE, Emily O'Reilly, par cinq organisations de la société civile, dont la Fédération internationale des Droits de l'Homme. Ils accusent la Commission européenne de «ne pas avoir respecté son obligation légale de garantir que l'accord n'entraînera pas de dégradation sociale, économique et environnementale ni de violation des droits humains».

En cause : le projet de rapport de l'évaluation d'impact sur le développement durable n'a pas été publié pendant les négociations et les consultations publiques et il contenait des informations qui n'étaient pas mises à jour. Les cinq plaignants espèrent ainsi suspendre le processus de ratification de l'accord de libre-échange tant que l'évaluation de l'impact n'aura pas été menée à son terme. La médiatrice a d'ores et déjà annoncé qu'elle ouvrirait une enquête sur les raisons pour lesquelles la CE n'a pas actualisé les données du rapport avant de conclure l'accord de juin dernier. #

Comité de rédaction

• M. BUCCI • A. ESTENNE • P. FELTESSE • P. GEORIS
• L. LAMBERT • P. LEDECO • A. MAIA • T. MIESSEN
• V. ORUBA • P. PALSTERMAN • C. POLAIN • F. REMAN
• C. STEINBACH • A. TRIGALET

Rédactrice en chef: Stéphanie BAUDOT

Journaliste: Élodie JIMÉNEZ ALBA

Photo Une © Elisabetta

Site: www.revue-democratie.be

E-mail: democratie@moc.be

Administration: Lysiane METTENS tél.: 02 246 38 43

Avec le soutien de Mouvement Social scrl

Éditeur responsable: Pierre GEORIS

Centre d'information et d'éducation populaire du MOC (CIEP ASBL)

BP50 - 1031 Bruxelles

Démocratie est publié sans but lucratif

Pour recevoir *Démocratie*

Par domiciliation, demandez un avis de domiciliation en téléphonant

au 02 246 38 43 (ou via lysiane.mettens@dep.be).

Vous payez 20 EUR par an ou 10 EUR par semestre.

Par virement bancaire, versez la somme de 25 EUR (pour les 12 prochains numéros)

ou de 43 EUR (24 prochains numéros) sur le compte BE95-7995-8743-7658 avec la mention «DÉMOCRATIE».

Le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application. Son objectif est de mieux protéger l'utilisation des données personnelles. Démocratie s'engage à stocker vos données de manière sécurisée, sans les partager avec des tiers. Vous pouvez en permanence vous désabonner, demander la rectification de vos données en cas d'erreur ou en demander la suppression en vertu de votre droit à l'oubli. Pour toute question concernant l'utilisation de vos données, n'hésitez pas à nous contacter: democratie@moc.be

GAVROCHE@MOC.BE

Que vais-je faire pour les vacances ? Celles et ceux parmi nous qui ont la chance matérielle de pouvoir se poser cette question presque existentielle sont toujours face à une incertitude. Le rebond du Covid nous menace-t-il ? Vais-je me retrouver coincé·e dans un confinement à l'étranger ? Ne risqué-je pas une quarantaine à mon retour ? Mais grâce à Mme Kathleen Verhelst, cheffe d'entreprise et parlementaire Open Vld, peu importe ! Nous irons tous à la plage pendant nos congés. Oui, car il paraît que la plage de sable et de graviers située au bord de la mer ou d'un cours d'eau, la grève quoi, c'est tout bon pour nous occuper les samedis, dimanches et autres jours de congés. Après avoir rempli leurs week-ends de manifestations pour le climat, pour les droits des femmes, contre le racisme, les militant·es n'ont plus beaucoup de samedis et dimanches de libres, non ? Alors pourquoi pas les vacances ? Finalement, c'est pas si bête comme idée. Plus personne ne serait gêné par ces méchant·es travailleur·euses chauffé·es à blanc par des syndicalistes obsédés par l'immobilisme (le mot est de Mme Verhelst). Et en prime, on pourrait leur sucrer leurs congés payés, puisqu'il·elles toucheraient à la place leurs indemnités de grève. Elle n'est pas magnifique l'idée de cette chère Mme Verhelst ! ? Allez, bonnes grèves... euh bonnes vacances à toutes et tous ! #



© Jonas Ferlin